



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Première Commission

5^e séance

Judi 11 octobre 2012, à 10 heures

New York

Président : M. Percaya (Indonésie)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), à savoir, la République d'Arménie, la République kirghize, la République du Tadjikistan, le Turkménistan, la Fédération de Russie et la République du Kazakhstan.

Au nom des membres de l'OTSC, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous souhaiter, à vous-même et aux membres du Bureau, un plein succès dans votre travail.

Les États membres de l'OTSC sont en faveur du renforcement des mécanismes multilatéraux existants de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Les meilleurs forums internationaux pour traiter des questions de la sécurité internationale et du désarmement sont la Conférence du désarmement, la Première Commission de l'Assemblée générale et la Commission du désarmement, qui ont apporté une contribution importante aux processus de désarmement,

au renforcement du régime de non-prolifération et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons de l'attention accrue de la communauté internationale aux questions de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération, et nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général dans ce domaine.

À notre avis, les priorités sont la sécurité égale et indivisible pour tous les États comme l'une des conditions pour de nouveaux progrès vers le désarmement nucléaire et le renforcement des régimes de non-prolifération; l'appui au processus de création de zones exemptes d'armes de destruction massive dans diverses régions du monde; la fourniture de garanties de sécurité et leur respect pour les États non dotés d'armes nucléaires; des mesures efficaces pour prévenir l'émergence de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive; et faire face aux problèmes tels que le développement unilatéral et effréné de systèmes mondiaux de bouclier antimissile et la réticence à se prononcer sur l'éventualité du déploiement de ces armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous réitérons notre ferme appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et nous nous félicitons des efforts multilatéraux visant à le renforcer, notamment dans le cadre du nouveau processus d'examen du TNP, auquel la première session du Comité préparatoire, qui s'est tenue à Vienne en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



avril et mai, a donné un élan positif. Nous soutenons le renforcement du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment grâce à l'universalisation du protocole additionnel à l'accord de garanties de l'AIEA.

Nous croyons que l'une des mesures importantes pour renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires devrait être l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux dont la signature et la ratification du Traité sont essentielles à son entrée en vigueur, à suivre notre exemple et à signer et/ou à ratifier le TICE sans plus tarder et sans conditions préalables.

Pour mettre en œuvre la résolution 64/35, qui a proclamé le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires, les États membres de l'OTSC organisent chaque année des manifestations destinées à rappeler au monde les terribles conséquences des essais nucléaires et à empêcher qu'ils ne se reproduisent à l'avenir. Nous appelons les autres États Membres des Nations unies à appuyer ces efforts.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'élaborer le plus rapidement possible un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, dans le cadre d'un programme de travail équilibré de la Conférence du désarmement. Nous soulignons le rôle important de zones exemptes d'armes nucléaires dans le processus de renforcement de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous continuons à contribuer au processus de réalisation du fonctionnement efficace des zones existantes et à en créer de nouvelles exemptes d'armes de destruction massive. Une étape importante sera la signature rapide par les cinq États dotés d'armes nucléaires d'un protocole fournissant des garanties négatives de sécurité aux membres de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie centrale.

Nous insistons sur l'importance de l'ouverture des négociations de fond sur l'élaboration d'un accord juridiquement contraignant sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, sur la base du projet de traité russo-chinois de 2008.

Nous regrettons que les États Membres aient été incapables de parvenir à un consensus lors de la Conférence sur le Traité sur le commerce des armes. Nous sommes prêts à continuer à travailler à cet objectif

dans le but de formuler, sur la base d'un consensus, un document destiné à faire face aux problèmes les plus urgents liés aux transferts d'armes classiques qui réponde aux intérêts de chaque État Membre sans exception.

Nous appelons à renforcer le rôle des forums multilatéraux existants dans le domaine de la sécurité internationale et du désarmement. Ce n'est que dans le cadre de ces forums, avec la participation la plus large possible à ces processus des membres de la communauté internationale, que l'on pourra arriver à des décisions universelles et capitales adaptées aux défis et aux menaces qui existent aujourd'hui dans le domaine de la sécurité.

M^{me} Al-Adhammi (Iraq) (*parle en arabe*) : Comme d'autres avant moi, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que votre expérience nous permettra d'atteindre les résultats positifs auxquels nous aspirons tous.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites à la deuxième séance par le représentant de l'Iran, au nom des membres du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes.

Mon gouvernement croit fermement dans la responsabilité et la nécessité de respecter et de mettre en œuvre les conventions et les traités sur le désarmement et la non-prolifération. Nous affirmons aussi notre respect pour les arrangements internationaux en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Mon gouvernement a pris plusieurs mesures visant à rétablir le rôle de l'Iraq, à l'échelon régional et international, lesquelles ont abouti le 15 décembre 2010 à l'adoption de la résolution 1957 (2010), qui a levé toutes les sanctions qui avaient été imposées à l'Iraq dans le domaine du désarmement.

Aujourd'hui, je suis heureuse d'informer la Commission que le Gouvernement iraquien a promulgué la loi (48) 2012, qui met en place un conseil national de surveillance en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Cette mesure a été prise dans le cadre de la mise en œuvre par l'Iraq de l'une de ses obligations au titre de l'article VII de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 1957 (2010) du Conseil de sécurité. En outre, le Conseil des représentants de l'Iraq a approuvé le Modèle de protocole additionnel à l'accord de garanties

généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Cette approbation a été ratifiée par le Président de la République d'Iraq, qui a souligné que l'Iraq avait commencé à mettre en œuvre le protocole à titre volontaire depuis le 17 février 2010. En août 2008, l'Iraq a également signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et cette décision attend l'approbation du Conseil des représentants.

Mon gouvernement insiste sur le fait que l'adhésion universelle aux conventions internationales relatives aux armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, le respect de ces conventions par tous sans discrimination et l'élimination totale de ces armes sont considérés comme des éléments fondamentaux qui donnent à la communauté internationale de réelles garanties contre l'emploi ou la menace de ces armes et sont essentiels à la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais souligner que les assurances négatives de sécurité sont également un élément capital et une mesure importante pour assurer la paix et la sécurité internationales, en plus d'être une revendication juste et légitime de la part des pays non dotés de l'arme nucléaire qui ont volontairement renoncé aux options nucléaires militaires en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Toutefois, ce traité ne doit pas être considéré comme un substitut à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Mon gouvernement appelle à la poursuite des efforts internationaux visant à mettre en place un instrument juridiquement contraignant pour fournir aux pays non dotés d'armes nucléaires des garanties, notamment contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires par les États dotés de l'arme nucléaire. Un tel instrument devrait également prévoir des moyens permettant de progresser vers la réalisation de cet objectif, ce qui pourrait inciter les États non parties au TNP à y adhérer.

Dans ce contexte, nous confirmons l'attachement de l'Iraq à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 8 juillet 1996, sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (voir A/51/218), qui souligne que l'emploi ou la menace d'armes nucléaires est contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés et réaffirme l'obligation qu'ont les États de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Mon gouvernement invite les États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leur responsabilité de se

conformer pleinement, explicitement et rapidement à leurs obligations découlant de l'article VI du TNP, ainsi qu'aux engagements qu'ils ont pris à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et à la Conférence d'examen de 2000.

Ma délégation saisit cette occasion pour souligner le droit légitime des États d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques dans l'intérêt de leurs projets de développement, pour appuyer leurs économies et pour diversifier leurs sources d'énergie.

L'élimination complète de toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, est considérée comme une condition préalable à l'instauration de la stabilité et de la sécurité au Moyen-Orient, comme le proclament les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus chaque année. Ma délégation souligne également qu'il importe de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence d'examen de 2010, qui a appelé à la tenue d'une conférence internationale en 2012 en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, avec la participation de tous les pays de la région, sur la base du Document final de la Conférence de 1995.

Nous insistons sur l'importance de la participation de tous les pays de la région à la conférence de 2012 et de leur appui aux efforts régionaux et internationaux pour atteindre les objectifs escomptés. Nous demandons au Secrétaire général et aux coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient – la Fédération de Russie, les États-Unis et le Royaume-Uni – de collaborer étroitement avec les pays de la région et d'effectuer tous les préparatifs nécessaires pour la tenue de la conférence en 2012. Nous saluons les efforts du facilitateur, l'Ambassadeur Jaakko Laajava, et du Gouvernement finlandais pour accueillir la conférence à Helsinki. Nous tenons également à souligner qu'il est essentiel qu'Israël adhère au TNP et soumette toutes ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA.

Par ailleurs, ma délégation voudrait exprimer sa déception quant au fait que les négociations de juillet n'ont pas permis de parvenir à un accord sur le texte d'un traité sur le commerce des armes, qui aurait été le premier traité international réglementant le commerce

des armes classiques. Nous appelons à la poursuite des efforts, vu le large consensus qui existe, afin de parvenir à un texte efficace et équilibré qui tienne compte des besoins et des intérêts des pays exportateurs et des pays importateurs.

Ma délégation souligne qu'il importe de poursuivre les efforts de mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dont l'adoption par consensus a été entérinée dans la résolution 56/24 V. Ce programme est considéré comme un cadre indispensable pour les mesures et les efforts de la communauté internationale visant à interdire le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Dans le même temps, nous insistons sur l'importance de l'application de l'Instrument international de traçage à titre volontaire et sur la nécessité d'apporter une assistance internationale aux pays en développement pour qu'ils puissent renforcer leurs capacités et soient à même d'appliquer cet instrument en identifiant et en traçant les armes légères et de petit calibre illicites afin de les éliminer, ce qui servirait l'humanité tout entière. À cet égard, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, depuis son adoption en 2001.

La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement. Il est capital de respecter le règlement intérieur et les règles de procédure de la Conférence pour assurer le succès de tous les travaux prévus. À cette occasion, l'Iraq exprime l'espoir que la Conférence pourra se mettre d'accord sur un programme de travail, sortir de sa paralysie et reprendre ses travaux de fond et ses négociations conformément à son mandat.

Mon pays est également favorable à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui serait une occasion d'aborder les aspects les plus importants du désarmement sous un angle plus en phase avec la situation mondiale actuelle. En outre, nous exhortons la communauté internationale et l'opinion publique à appuyer l'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Pour terminer, je voudrais souhaiter plein succès à la Commission à la présente session et former le vœu que nous puissions atteindre nos objectifs grâce à une

compréhension mutuelle entre les États Membres sur les questions de fond.

M. Simon-Michel (France) : Monsieur le Président, la France s'associe naturellement aux délégations qui se sont déjà exprimées pour vous présenter ses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission et ses vœux de plein succès pour la suite de nos travaux.

La France s'associe bien entendu à la déclaration qui a été prononcée le premier jour de nos travaux, à la 2^e séance, par l'observateur de l'Union européenne. Je souhaiterais ajouter, en complément, les observations suivantes à titre national.

L'année écoulée a vu un certain nombre de progrès dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale et la France s'en félicite. Après le succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, un nouveau cycle a démarré cette année de façon encourageante, avec des débats équilibrés sur chacun des trois piliers du Traité. Les cinq États dotés de l'arme nucléaire travaillent activement à la mise en œuvre du plan d'action de 2010, qui constitue notre feuille de route commune. Après une première réunion de suivi à Paris en 2011, ils se sont de nouveau rencontrés à Washington, en juin dernier en vue de la Conférence d'examen de 2015.

La question des zones exemptes d'armes nucléaires avance également. Les cinq membres du Conseil de sécurité sont prêts à signer le Protocole au Traité de Bangkok portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Le 17 septembre dernier, les cinq États nucléaires ont adopté une déclaration commune, parallèlement avec la Mongolie, sur le statut exempt d'armes nucléaires de ce pays. Il est également prévu que se tienne cette année la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, dont la France, avec l'Union européenne, soutient la préparation. La France apporte aussi son plein appui au facilitateur, M. Laajava.

Je tiens également à saluer les progrès de la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires au cours des 12 mois écoulés, qui ont vu l'adhésion de six nouveaux États, dont le pays du Président, l'Indonésie, qui figure à l'annexe 2.

La France qui, depuis son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) voici exactement 20 ans, a diminué de moitié son arsenal nucléaire et a pris des mesures irréversibles, comme

le démantèlement de ses installations de production de matières fissiles pour les armes nucléaires, ne se dérobera pas à ses engagements en matière de désarmement nucléaire. Elle continue à s'engager pleinement dans la recherche d'un monde plus sûr pour tous et à travailler, avec tous les États, à l'établissement des conditions pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP, d'une manière qui promeuve la stabilité internationale, et sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous.

Mais le désarmement nucléaire, comme l'indique l'article VI du TNP, est un volet du désarmement général et complet. Il ne peut pas être envisagé indépendamment des autres aspects du désarmement et de la maîtrise des armements. Là encore, des progrès méritent d'être salués. La Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction s'est achevée sur un succès, en décembre dernier. Elle a permis de dégager une feuille de route, notamment pour répondre aux nouveaux enjeux du développement des technologies dans ce domaine. L'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, et surtout de la Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions, progresse.

La Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a tout récemment pu adopter, par consensus, un document final qui réaffirme les engagements des États, même si nous regrettons qu'il ne soit pas allé plus loin, notamment sur la question des systèmes portables de défense anti-aérienne. Surtout, nous sommes presque parvenus à adopter en juillet dernier, grâce à la patience, à la compétence et aux talents de diplomate du Président de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, Roberto García Moritán, un traité ambitieux sur le commerce des armes. Il est maintenant urgent de mener à bien cette négociation, mais j'y reviendrai un peu plus tard.

Enfin, ma présentation de nos efforts pour promouvoir un environnement international plus sûr ne serait pas complète sans une mention de l'espace et des travaux portés par l'Union européenne pour élaborer un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que

ceux du groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de confiance et de transparence dans l'espace.

Ces progrès ne doivent toutefois pas occulter les grands défis des mois qui viennent. Je voudrais en citer trois.

Le premier, c'est hélas la poursuite, et même l'aggravation, des crises de prolifération. La prolifération nucléaire menace la sécurité de tous. C'est un obstacle au développement de coopérations nucléaires civiles, en sapant la confiance. C'est aussi un frein aux progrès du désarmement nucléaire. La crise nucléaire iranienne vient évidemment au premier rang de ces crises. La progression du programme nucléaire iranien, mené en dépit des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, est une source de grave préoccupation au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale partage ce constat, et l'a répété en adoptant au Conseil des gouverneurs une nouvelle résolution sur l'Iran, le 13 septembre dernier. Nous poursuivons nos efforts pour obtenir de l'Iran qu'il respecte enfin ses obligations et trouve une solution diplomatique de long terme à cette crise. Le démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme nucléaire et balistique nord-coréen est aussi une priorité pour la communauté internationale qui a condamné avec fermeté le tir spatial effectué par la République populaire démocratique de Corée, le 13 avril dernier. Enfin, la lumière reste à faire sur le dossier nucléaire syrien.

À ces crises nucléaires s'ajoutent de nouvelles et graves préoccupations concernant les armes chimiques. Le 23 juillet dernier, le régime de Damas a reconnu publiquement posséder des armes chimiques. Compte tenu du niveau de violence en Syrie et des exactions répétées commises par ce régime envers ses citoyens, cette déclaration est extrêmement inquiétante. Le Président de la République française s'est exprimé très clairement à la tribune de l'Assemblée générale sur ce point, il y a quelques jours (voir A/67/PV.6). Par ailleurs, à quelques mois de la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, la crise syrienne démontre l'importance de l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques, dans une double perspective de désarmement et de lutte contre la prolifération.

Dans ces mêmes pays, la prolifération des armes de destruction massive se double, de façon non moins

inquiétante, de nouveaux développements concernant leurs programmes de missiles balistiques. Le Conseil de sécurité a souligné à de nombreuses reprises, notamment dans ses résolutions 1540 (2004), 1887 (2009) et 1977 (2011), que la prolifération des missiles capables d'emporter des armes de destruction massive constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. D'importants défis restent à relever alors que cette année marque les 10 ans du Code de conduite de La Haye et les 25 ans du Régime de contrôle de la technologie des missiles.

Notre deuxième grand défi est la situation de la Conférence du désarmement et le lancement de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires. Il est urgent que la Conférence du désarmement adopte enfin un programme de travail, en s'appuyant sur le document CD/1864 agréé au consensus en 2009. Le démarrage de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles est en effet la prochaine étape logique du désarmement nucléaire. La matière fissile est la matière première de ces armes. Cette négociation est la priorité, reconnue par la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité et par la mesure n° 15 du plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, ainsi que chaque année par une résolution de l'Assemblée générale.

La Conférence du désarmement est le seul organe multilatéral chargé de négocier des traités à vocation universelle dans le domaine du désarmement, et de très nombreux pays, dont le mien, y sont très attachés. Elle a de nombreux succès à son actif, comme la Convention sur les armes chimiques ou le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour ne citer que les plus récents. La situation actuelle, due à l'opposition d'un seul pays, suscite des frustrations légitimes, dans mon pays en premier lieu. Des idées nombreuses et diverses circulent sur la façon de contourner ce blocage. Mais l'expertise et les caractéristiques de la Conférence du désarmement, en particulier la règle du consensus et la participation de tous les États ayant des capacités clés dans le domaine nucléaire, sont aussi la garantie que les conventions que la Conférence du désarmement négocie auront une vocation réellement universelle et apporteront une vraie contribution à la sécurité internationale. Nous devons en tenir compte pour éviter de nous engager dans une direction sans issue.

Le troisième grand défi sur lequel je souhaite insister est le traité sur le commerce des armes. Lors de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, en juillet, un traité ambitieux était à portée de la main. Il est urgent de parachever dans les mois qui viennent cette négociation en tenant compte des acquis de juillet dernier, et donc en se basant sur le document diffusé par le Président le 26 juillet. Face aux conséquences de la mondialisation dans ce domaine, la communauté internationale a besoin d'un socle de règles communes, juridiquement contraignantes, pour réguler le commerce légitime des armes comme pour prévenir les trafics illicites. Ce traité devra couvrir tous les types de transferts et tous les types d'armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre, et leurs munitions et composants. De tous les grands chantiers dont nous avons la responsabilité, le traité sur le commerce des armes est sans doute celui qui peut apporter les bénéfices les plus immédiats en termes de sécurité internationale comme en termes humanitaires ou de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Ces progrès, je l'espère, fourniront la meilleure illustration du multilatéralisme efficace que la France appelle de ses vœux et la démonstration que l'ONU est à même de conduire avec succès une négociation universelle au consensus dans le domaine de la maîtrise des armements.

Telles sont les quelques réflexions dont je tenais à faire part à mes collègues, à l'ouverture des travaux de la Commission, sur la façon dont la France perçoit les grands enjeux auxquels nous devons répondre et sur les priorités de mon pays. J'y reviendrai naturellement plus en détail dans chacun des débats thématiques.

M. Srivali (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis certain que sous votre direction compétente et sous votre impulsion, nos travaux auront une issue positive. Je félicite également tous les membres du Bureau.

La Thaïlande s'associe aux déclarations prononcées à la 2^e séance par le représentant de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à la 3^e séance par le représentant du Myanmar, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

À maintes reprises, l'histoire nous a enseigné qu'une paix durable ne peut jamais être réalisée en

faisant la guerre. Le meilleur moyen de garantir la sécurité internationale, c'est de renforcer la coopération mondiale, et non d'accumuler et d'utiliser des armes. La Thaïlande estime donc que le désarmement est la solution absolue pour réduire efficacement les menaces à la paix et les risques que pose la prolifération des armes de destruction massive et des armes classiques. Parce qu'ils œuvrent pour le démantèlement et la maîtrise des armes de destruction massive et de celles qui sont souvent utilisées par les auteurs de violations des droits de l'homme, les travaux de la Commission revêtent une importance vitale dans la promotion du thème de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ».

La Thaïlande est pleinement déterminée à appuyer le processus de désarmement et de non-prolifération de tous les types d'armes de destruction massive. Nous avons adhéré à toutes les conventions et à tous les traités internationaux clefs, et nous honorons toutes les obligations et tous les engagements que nous avons contractés en vertu de ces instruments ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En mars, au Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, la Première Ministre thaïlandaise, M^{me} Yingluck Shinawatra, a exprimé l'attachement de la Thaïlande à la sécurité nucléaire mondiale et annoncé que la Thaïlande avait décidé de contribuer à ces efforts en proposant d'accueillir une des réunions des conseillers des chefs d'État, qui doit se tenir en janvier 2014 en vue du prochain Sommet sur la sécurité nucléaire, qui aura lieu à La Haye.

La Thaïlande félicite le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de convoquer la Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, qui s'est déroulée le 28 septembre à New York. Cette réunion organisée à point nommé a revêtu une importance particulière étant donné les temps incertains que nous vivons. Nous nous félicitons des résultats des réunions d'avril et de mai du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, tels que décrits dans le résumé factuel du Président du Comité préparatoire. Nous attendons avec intérêt le début des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, ainsi que sur une convention sur les armes nucléaires, lesquelles négociations doivent se dérouler dans un esprit d'ouverture. Nous sommes favorables à ce que les États non dotés d'armes nucléaires reçoivent

des garanties de sécurité juridiquement contraignantes et sans équivoque, car cela contribuerait à renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous prions également tous les États parties au TNP d'honorer scrupuleusement et de manière transparente, vérifiable et irréversible leurs obligations respectives en vertu du Traité.

La Thaïlande, qui a défendu activement le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, appuie la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde. Nous nous félicitons de l'organisation de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui doit se tenir à Helsinki en décembre. Nous nous félicitons également que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se soient portés coauteurs du projet de résolution sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est l'année dernière, et nous espérons poursuivre sur cette lancée. À cet égard, nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de signer le protocole au Traité aussitôt que possible.

Aussi importante que puisse être la sécurité nucléaire, la sûreté nucléaire ne mérite pas moins d'attention de notre part. La Thaïlande salue le rôle que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant que seul organe international de vérification, et elle prie tous les États Membres de coopérer pleinement avec l'Agence. En tant que membre du Conseil des gouverneurs, la Thaïlande entend coopérer étroitement avec la communauté internationale au renforcement de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires mondiales. Nous informons par ailleurs la Commission que la délégation thaïlandaise, avec à sa tête le Ministre des sciences et des technologies, participera à la prochaine Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire de Koriyama (Fukushima), qui doit se tenir en décembre.

Au niveau régional, la Thaïlande est à l'origine de la création du Réseau des organes de réglementation nucléaire ou autorités compétentes de l'ASEAN, dont l'objectif est d'améliorer les activités de réglementation et de renforcer la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires dans la région de l'ASEAN. Le Réseau a été approuvé par les dirigeants de l'ASEAN à l'occasion du vingtième Sommet de l'ASEAN organisé à Phnom Penh en avril, et il devrait être une réalité d'ici à la fin de l'année. Il contribuera également aux objectifs

de l'ASEAN concernant la préservation d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est.

La Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques (CIAB) sont également des instruments internationaux de premier plan en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. La Thaïlande appuie l'adhésion universelle à ces conventions, ainsi que leur stricte application, en particulier pour ce qui est de la destruction complète des armes chimiques et du renforcement des mesures de confiance en vertu de la CIAB.

Étant donné que cette année marque le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la CIAC, la Thaïlande se félicite de la tenue récente d'une réunion de haut niveau de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et elle demande instamment aux États qui ne sont pas encore parties à la Convention d'y adhérer dès que possible. Nous attendons avec intérêt de participer pleinement et de manière constructive à la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, qui doit être convoquée en avril 2013. En outre, nous appuyons les conclusions de la septième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui s'est tenue en décembre 2011. La Thaïlande entend également collaborer étroitement avec d'autres États parties pour continuer de renforcer la CIAB et promouvoir son application pleine et effective.

La prolifération des armes légères et de petit calibre continue de poser une grave menace à la paix, à la sécurité, à la stabilité et au développement de nombreuses régions du monde, car ces armes sont beaucoup plus courantes et répandues que les armes de destruction massive. Lorsqu'elles sont liées à la criminalité transnationale et au terrorisme, elles continuent de faire un nombre incalculable de victimes innocentes et de blessés dans le monde entier.

La Thaïlande appuie le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui est un cadre multilatéral clef en matière de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Nous saluons les efforts déployés et les bons résultats obtenus durant la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action relatif aux armes légères, qui s'est tenue à New York du 27 août au 7 septembre, donnant ainsi une impulsion vitale aux initiatives de maîtrise des

armements. Nous signalons qu'il est essentiel de fournir les ressources et l'assistance nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'action. Nous promettons d'appuyer pleinement la mise en œuvre du Programme, car les armes légères et de petit calibre ont un impact disproportionné sur les civils innocents, en particulier les groupes vulnérables.

Sur cette note, nous tenons à saluer l'action du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, qui fournit un appui concret aux initiatives et activités pour promouvoir l'adoption de mesures en faveur de la paix et du désarmement en Asie et dans la région du Pacifique. Nous tenons, en particulier, à remercier le Centre de son appui à notre initiative d'organiser prochainement un atelier intitulé « Renforcer les capacités et franchir les barrières linguistiques dans le domaine de la maîtrise des armes légères et de petit calibre », qui doit se dérouler du 11 au 13 décembre à Bangkok. À cet égard, nous prions le Centre de continuer à jouer un rôle actif et, dans le même temps, nous encourageons tous les États de la région à poursuivre leur coopération étroite avec le Centre afin de continuer à promouvoir les initiatives régionales de paix et de désarmement.

Il est regrettable que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en juillet à New York, n'ait pas eu une issue positive. Cependant, la délégation thaïlandaise n'est pas découragée. Nous demeurons attachés au processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes et continuons de l'appuyer, car nous estimons que ce traité important permettra de contrôler les transferts illicites d'armes classiques et de réduire au minimum les répercussions sociales et humanitaires de ces transferts. À cet égard, la Thaïlande espère que nous trouverons un moyen d'aller de l'avant dans ce domaine, et elle espère que le traité sur le commerce des armes sera adopté dans un avenir proche.

En tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement, la Conférence du désarmement joue depuis longtemps un rôle important pour faire avancer le désarmement mondial et promouvoir la paix et la sécurité internationales. Depuis plus de 10 ans, la Conférence éprouve cependant des difficultés à avancer dans ses travaux de fond. La Réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement, organisée en 2010 a donné une impulsion politique plus

que nécessaire aux travaux de fond de la Conférence. Toutefois, pour obtenir les résultats qui font si cruellement défaut, il va falloir que les États Membres fassent preuve d'une forte volonté politique. En outre, étant donné que le désarmement concerne la sécurité de tous les pays, tous les États doivent avoir le droit de participer aux délibérations et aux négociations sur un pied d'égalité. En tant que premier coordonnateur et membre actif du groupe informel des États observateurs auprès de la Conférence du désarmement, la Thaïlande est absolument convaincue que la Conférence doit faire participer toutes les parties prenantes, et elle lance un nouvel appel à l'augmentation de la composition de la Conférence.

Pour terminer, la Thaïlande est intimement convaincue que la paix et la sécurité sont des objectifs auxquels tous les pays aspirent. Même si le parcours est difficile, le résultat final en vaut la peine. Les progrès des négociations multilatérales peuvent être lents et difficiles à réaliser, mais l'alternative est trop affligeante à envisager. Pour le bien des générations présentes et futures, ma délégation continuera de travailler avec tous les États Membres afin qu'ensemble, nous puissions construire un monde de paix et de sécurité durables.

M^{me} Ataeva (Turkménistan) (*parle en russe*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau pour leur élection. Je peux vous assurer que nous soutiendrons vos efforts pour que cette session produise de bons résultats.

Assurer la sécurité dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive est l'une des questions les plus pertinentes aujourd'hui. Faciliter le processus de désarmement, réduire les arsenaux d'armes, d'armes nucléaires notamment, et mener des efforts conjoints pour lutter contre la prolifération de ces armes ont été au cours de la dernière décennie des questions clés de l'ordre du jour international. Le Turkménistan, qui participe activement et régulièrement aux efforts visant à trouver des solutions durables aux enjeux d'importance mondiale, considère le désarmement comme l'une de ses principales priorités de politique étrangère. Ayant déclaré sa volonté de coopérer résolument au processus de désarmement et de non-prolifération, notre État, conformément à son statut de neutralité, a cherché à entreprendre des activités structurées et spécifiques dans ce domaine.

Depuis son accession à l'indépendance, le Turkménistan a affirmé sa volonté de soutenir les efforts déployés par la communauté internationale pour maintenir la sécurité nucléaire et prévenir la menace de la prolifération effrénée des armes de destruction massive. À cette fin, en 1994, notre État a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, en 1998, nous sommes devenus partie au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Au niveau régional, le Turkménistan a appelé à la mise en place de mécanismes d'assistance multilatérale entre les États de l'Asie centrale et la région de la mer Caspienne, qui est une région historique intégrale qui abrite aujourd'hui des voies très importantes de transport, d'énergie et de communication. À notre avis, la question du désarmement devrait être l'une des priorités des activités conjointes menées avec l'ONU.

Le 24 juin 2010, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, nous avons organisé une conférence internationale à Achgabat sur les questions de désarmement en Asie centrale et dans le bassin de la Caspienne. La conférence a conclu notamment que les défis posés au régime de non-prolifération et au processus de désarmement doivent être traités au sein du mécanisme juridique international existant, lequel doit, à notre avis, être complété par de nouveaux instruments et de nouvelles formes de coopération multilatérale.

Après avoir fait du renforcement des relations de bon voisinage et de la coopération des priorités de sa politique étrangère, notre pays propose la création d'une plateforme pour le dialogue politique multilatéral avec la participation des États de la région, les pays voisins et d'autres organismes internationaux, en vue de développer des approches mutuellement acceptables à l'égard des problèmes les plus importants qui influent sur le développement actuel et futur de l'Asie centrale et de la région de la Caspienne. Nous proposons qu'une première étape vers l'établissement d'un tel mécanisme soit la tenue d'une réunion sur la paix et la sécurité en Asie centrale et dans la région de la mer Caspienne à Achgabat en 2013.

Notre pays est prêt à coopérer activement avec le Bureau du Haut Représentant pour les affaires de désarmement et à accueillir un certain nombre d'initiatives à cette fin. Une mesure concrète visant à mettre en œuvre une action cohérente dans le domaine du désarmement pourrait être l'amélioration des structures compétentes des Nations Unies. Dans ce contexte, notre

pays a proposé la création d'un centre sous-régional des Nations Unies pour le désarmement en Asie.

Une étape importante dans le renforcement de la coopération en matière de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive entre les États au niveau régional a été la signature du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale par le Turkménistan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan à Semipalatinsk, le 8 septembre 2006. En devenant parties au Traité, les cinq États de la région de l'Asie centrale se sont engagés à interdire la production, l'acquisition et le déploiement d'armes nucléaires, de leurs composantes et des dispositifs nucléaires connexes sur leurs territoires.

Les parties au Traité ont affirmé leur contribution commune aux efforts visant à assurer la sécurité régionale et mondiale et aux processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Cela est particulièrement pertinent dans le contexte des activités conjointes visant à lutter contre le terrorisme et à empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes terroristes. À bien des égards, le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale est un instrument unique en son genre qui a mis en place une base juridique internationale pour l'émergence d'une grande région exempte d'armes nucléaires sur le continent asiatique.

À cet égard, notre État appuie également la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Nos efforts visent à établir un système solide et efficace de sécurité et de stabilité régionales en Asie centrale et dans la région de la mer Caspienne. Nous sommes également attachés au règlement pacifique des différends sur la base de la compréhension mutuelle, de la confiance, de la transparence et d'une discussion objective sur toutes les questions urgentes.

M. Ulyanov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et vous souhaiter, à vous-même et à toutes les personnes ici présentes, un plein succès dans le travail difficile qui vous attend.

Je tiens à réaffirmer l'attachement de la Russie au mécanisme multilatéral de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, notamment la Conférence du désarmement, la Première Commission et la Commission du désarmement.

Nous partageons à n'en pas douter la préoccupation de la communauté internationale face au fait que ces trois entités n'ont apporté aucune véritable contribution à la réalisation d'objectifs dans le domaine du désarmement multilatéral depuis de nombreuses années. Cependant, il existe des différences importantes entre nous et ceux qui croient que cette situation est le résultat de lacunes présumées dans le mécanisme de l'ONU qui, selon eux, devrait être réformé. Nous sommes en désaccord fondamental avec une telle approche. Les tentatives de réforme pourraient détruire les structures existantes, et il n'y a absolument aucune garantie que de telles tentatives de réforme aident à construire quelque chose de nouveau ou de plus efficace que le trio actuel.

Il nous semble clair que la cause de l'impasse où se trouve le processus de désarmement, ce sont les facteurs politiques liés au climat d'incertitude stratégique qui a récemment caractérisé les relations internationales. La turbulence au lieu de la stabilité dans les affaires internationales, la pratique très répandue de politiques deux poids deux mesures et le recours à des actes d'agression qui font fi du Conseil de sécurité ne contribuent guère à créer un climat propice à des progrès tangibles dans le domaine du désarmement. En conséquence, les États ont des vues souvent diamétralement opposées sur les moyens de garantir la sécurité nationale, régionale et internationale et sur le rôle des mécanismes de désarmement dans ce processus. Aucune innovation en termes d'organisation ne pourra permettre de résoudre ce problème. Ce qu'il faut, ce sont des efforts résolus et soutenus pour recenser les points communs parmi nos différentes positions et un dialogue fondé sur le respect mutuel.

À cet égard, la Fédération de Russie demande à tous les États d'adopter une approche pragmatique, sans ambition politique excessive, afin de régler la question de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement pour que nous puissions convenir d'entamer simultanément les travaux de fond sur l'ensemble des quatre grands points de l'ordre du jour, et ce, au sein de groupes de travail dotés d'un mandat de discussion. Cette solution concrète peut parfaitement être adoptée à la prochaine session de la Conférence. Cela nous permettrait de sortir de l'impasse et ouvrirait la voie à l'adoption de mesures plus substantielles à l'avenir. La question est de savoir qui va l'emporter : l'ambition ou le pragmatisme?

Il faut tout mettre en œuvre pour assurer le succès du prochain processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, l'une

des tâches les plus importantes consiste à œuvrer à la convocation, cette année, d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient. La Fédération de Russie, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Secrétaire général ont reçu des instructions à cet effet lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Beaucoup a déjà été réalisé à cet égard. La Russie, en collaboration avec les autres organisateurs, s'emploie à régler les questions d'organisation et à établir l'ordre du jour de la conférence. Nous sommes favorables à ce que les décisions soient prises par consensus. Les pays de la région doivent avant tout réaffirmer leur volonté politique d'établir une zone exempte d'armes nucléaires et prouver qu'ils sont capables de parvenir à un accord. Ils sont les seuls à pouvoir résoudre ces problèmes. Il importe au plus haut point d'assurer la participation de tous les États de la région du Moyen-Orient à cette conférence. Nous exhortons de nouveau les pays qui ne l'ont pas encore fait à confirmer leur participation à cette réunion de la plus haute importance.

Nous voudrions également souligner combien il importe de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Il faut intensifier les consultations afin d'amener les États dotés de l'arme nucléaire à signer le protocole au Traité portant création de cette zone le plus rapidement possible. Nous espérons également que le protocole sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est sera bientôt signé, tous les travaux préparatoires requis ayant été menés à bien.

La signature, l'entrée en vigueur et le démarrage de la mise en œuvre du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs font partie des acquis importants en matière de contrôle des armements de ces 10 dernières années. D'aucuns l'ont jugé insuffisant. Mais le fait est qu'à ce jour, la Russie et les États-Unis sont allés au bout de ce qu'il était possible de faire dans le domaine des armements stratégiques offensifs. Il ne nous reste plus qu'à concrétiser pleinement les engagements prévus dans ce Traité. La signature du Traité a suscité un regain d'espoir quant à la conclusion rapide d'un accord sur de nouvelles mesures dans le domaine du désarmement nucléaire. La Russie, qui partage les aspirations à un monde exempt d'armes nucléaires, comprend et accueille favorablement ces espoirs. Toutefois, dans la réalité, les chances de

conclure de nouveaux accords semblent de plus en plus illusoire.

La stabilité stratégique est compromise par des bouleversements majeurs provoqués par la mise en œuvre précipitée de plans unilatéraux visant à mettre en place un système de défense antimissiles mondial. En substance, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un effort visant à assurer sa propre sécurité au détriment de la sécurité des autres et en violation des principes fondamentaux de la sécurité européenne et internationale. Tous les États ne sont pas conscients des conséquences pernicieuses de telles mesures – comme on peut l'observer dans les débats de la Première Commission – mais cette tendance existe bel et bien et pourrait bientôt anéantir tout espoir de faire avancer le processus de désarmement. Telle est la réalité. En outre, le déploiement unilatéral des systèmes de défense antimissiles balistique, sans restrictions et sans tenir compte des conséquences de telles mesures au niveau international ni des intérêts légitimes d'autres États, entraînera inévitablement des contre-mesures, créant ainsi un risque d'affrontement et ouvrant la voie à une nouvelle course aux armements. Notre première priorité est d'éviter ce genre de situation.

Nous estimons que le problème de la prolifération des missiles est un problème de portée mondiale et qu'il faut essayer de trouver des solutions à travers une démarche collective. L'une des solutions pourrait être le recours aux systèmes de défense antimissiles balistique. Cependant, un tel système doit être conçu sur la base des risques réels, et non des menaces perçues. Il doit aussi se garder d'exacerber les inégalités dans les relations internationales. S'il est vrai que chaque pays ou groupe de pays a le droit de choisir les moyens les plus efficaces pour assurer sa sécurité, ces efforts ne doivent pas nuire à la sécurité des États voisins. La Fédération de Russie reste ouverte au dialogue en ce qui concerne la défense antimissile balistique. La mise au point collective d'un mécanisme impartial de défense antimissile doit être une priorité.

Pour terminer, je voudrais faire quelques observations concernant une autre question prioritaire pour notre délégation, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous estimons que cette question est extrêmement importante, et nous sommes prêts à en discuter à la Conférence du désarmement. En guise de premier pas vers la conclusion d'un traité y relatif, la Fédération de Russie et la Chine ont présenté un projet de traité à la Conférence il y a quelques

années. La prochaine étape en vue de la conclusion de ce traité consiste donc à appeler tous les pays à suivre l'exemple de la Russie et d'autres États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective et à s'engager à ne pas placer en premier des armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Nous appelons tous nos collègues et partenaires à faire des efforts collectifs, graduels et soutenus afin de créer un climat propice à de nouveaux progrès en matière de désarmement multilatéral. Pour sa part, la Fédération de Russie est prête à consentir ces efforts, y compris pendant la présente session de la Première Commission.

M. Advani (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je vous prie d'accepter mes félicitations pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission. Nous sommes ravis de voir le représentant de l'Indonésie présider les travaux de la Première Commission cette année. Je vous assure de la pleine coopération de ma délégation dans le cadre de notre travail collectif.

L'Inde s'associe à la déclaration faite à la 2^e séance de la Commission par le représentant de l'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés. Cependant, la réalité est que, malheureusement, l'objectif d'un désarmement nucléaire universel et non discriminatoire demeure hors de portée. Le plan d'action de l'Inde (voir A/S-15/50, annexe I), présenté par le regretté Rajiv Gandhi en 1988 à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, proposait une feuille de route pour réaliser le désarmement nucléaire dans des délais précis et de manière universelle, non discriminatoire, progressive et vérifiable. Les principes énoncés dans ce plan d'action demeurent pertinents et valables, et le document de travail sur le désarmement nucléaire que l'Inde a présenté en 2006 reprend l'esprit et la substance du plan d'action. Afin de sensibiliser le public au désarmement nucléaire mondial et de promouvoir la recherche en la matière, une conférence nationale a été organisée à New Delhi le 21 août pour plus de 1 000 étudiants et universitaires.

Nous pensons que l'objectif du désarmement nucléaire peut être atteint au moyen d'un processus progressif étayé par un engagement universel et s'inscrivant dans un cadre multilatéral concerté, mondial et non discriminatoire. Un dialogue véritable est nécessaire entre tous les États possédant des armes nucléaires afin d'établir un climat de confiance et de réduire le poids des armes nucléaires dans les affaires

internationales et les doctrines de sécurité. L'Inde adhère à une politique fondée sur une dissuasion nucléaire minimum crédible. Nous ne souscrivons à aucune course aux armements, et surtout pas à une course aux armements nucléaires.

L'Inde fait sien le principe consistant à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires et à ne pas les employer contre des États qui n'en possèdent pas, et est prête à faire de ces politiques des arrangements juridiques multilatéraux. Nous sommes favorables aux négociations en vue de parvenir à un accord sur des arrangements protégeant efficacement les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes nucléaires. Nous sommes également favorables à un traité mondial sur le non-recours en premier à ces armes. L'Inde demeure attachée au maintien d'un moratoire unilatéral et volontaire sur les essais nucléaires. Nous nous sommes engagés à œuvrer avec la communauté internationale afin de faire progresser notre objectif commun de non-prolifération, notamment grâce à des contrôles sévères à l'exportation et à l'adhésion aux régimes d'exportation multilatéraux.

Sans atténuer la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous appuyons la négociation à la Conférence du désarmement d'un traité non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires qui réponde aux intérêts de sécurité nationale de l'Inde. L'Inde est un État doté d'armes nucléaires et un membre responsable de la communauté internationale, et abordera ces négociations en tant que tel. Nous sommes nous aussi déçus par l'impasse dans laquelle demeure la Conférence du désarmement, en dépit du fort appui au lancement des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles. Nous devons nous efforcer d'ouvrir rapidement les négociations au sein de la Conférence du désarmement, dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré et sur la base du mandat convenu.

Le fait que la Convention sur les armes chimiques a pu être conclue montre que, avec la volonté politique de tous, un traité de désarmement non discriminatoire universellement acceptable visant à éliminer totalement toute une catégorie d'armes de destruction massive, selon un calendrier déterminé et sous un contrôle international efficace, peut être négocié au niveau multilatéral. La réunion de haut niveau sur la Convention sur les armes chimiques (CIAC) a eu lieu à New York

le 1^{er} octobre, et notre Ministre des affaires extérieures y a participé. L'Inde se conforme entièrement à ses obligations découlant de la CIAC, notamment la destruction de ses stocks d'armes chimiques comme le prévoit la Convention. Nous appelons les États qui en possèdent toujours d'achever l'élimination de leurs stocks de produits chimiques dès que possible.

L'Inde se félicite également des résultats de la septième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques et espère que cela permettra aux États parties de relever les nouveaux défis auxquels est confrontée la Convention au XXI^e siècle, et notamment le bioterrorisme. Nous nous félicitons également du consensus obtenu sur le nouveau programme intersessions, qui a bien débuté cette année avec une réunion d'experts portant sur la coopération et l'assistance internationales, sur la mise en œuvre au plan national et sur l'étude des avancées scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris la sécurité des objets spatiaux, doit demeurer une priorité. Le cadre juridique international sur la sécurité dans l'espace doit être renforcé afin d'améliorer la sécurité des objets spatiaux dans l'intérêt de tous les utilisateurs de l'espace et de prévenir la militarisation de l'espace. Même si les mesures de transparence et de confiance universelles et non discriminatoires peuvent s'avérer utiles et complémentaires, elles ne sauraient remplacer des instruments juridiquement contraignants dans ce domaine.

L'Inde a participé aux négociations sur un traité sur le commerce des armes qui se sont déroulées en juillet. Compte tenu de la complexité des questions en jeu, il était impossible que cette conférence adopte un texte concerté. Nous pensons que des efforts supplémentaires doivent être faits, et qu'un traité de cette nature entraînant des obligations juridiquement contraignantes ne doit pas être négocié à la hâte. Il importe de réunir tous les intervenants dans le but d'accroître la possibilité de parvenir à un traité qui soit pratique, réalisable et capable de recueillir l'adhésion universelle. Pour y parvenir, l'Inde est disposée à poursuivre le travail par le biais d'un processus fondé sur le consensus. L'Inde se félicite du résultat consensuel de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le

commerce illicite des armes des armes légères sous tous ses aspects.

L'Inde présentera à nouveau ses trois projets de résolution traditionnels pour examen par la Première Commission. Le projet de résolution sur une convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et celui sur la réduction du danger nucléaire illustrent notre conviction que des mesures progressives sont nécessaires pour délégitimer les armes nucléaires et accroître les limites à l'utilisation des armes nucléaires avant qu'elles ne soient éliminées. Les mesures visant à réduire le danger nucléaire découlant de l'emploi accidentel ou non autorisé d'armes nucléaires et à lever l'état d'alerte des armes nucléaires sont des étapes essentielles à cet égard. Comme les années précédentes, nous présenterons également un projet de résolution sur les mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive. La réunion de haut niveau du 28 septembre a montré que le terrorisme nucléaire reste un domaine d'action prioritaire de la communauté internationale. L'Inde a toujours affirmé que, sans pour autant atténuer la responsabilité des États dans la réduction du terrorisme ou de ses liens avec les armes de destruction massive, la communauté internationale doit agir de concert pour éliminer les risques liés à l'accès aux technologies et matières sensibles par des terroristes et des acteurs non étatiques, y compris à travers des réseaux de prolifération clandestins.

Avant de terminer, je voudrais aborder la question du mécanisme pour le désarmement. L'Inde a salué l'initiative du Secrétaire général visant à axer le débat sur la façon de revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et de faire avancer les négociations multilatérales. Nous avons participé aux débats consacrés à cette question à New York et à Genève. Nous estimons que la Conférence du désarmement est toujours dotée du mandat, de la composition, de la crédibilité et du règlement adéquats pour s'acquitter de sa responsabilité en tant qu'instance multilatérale unique de négociation. Il appartient aux États Membres de la faire fonctionner en négociant des traités multilatéraux qui pourront être mis en œuvre de manière universelle. Les propositions qui remettent en cause la validité ou la pertinence de la Conférence du désarmement et affaiblissent les institutions multilatérales de négociation déjà établies doivent être envisagées avec prudence.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Au nom de la délégation chinoise, je voudrais, Monsieur le

Président, vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Compte tenu de votre riche expérience diplomatique et de votre perspicacité, vous saurez assurément mener cette session au succès. La délégation chinoise vous assure, ainsi qu'aux autres délégations, de son entière coopération.

La situation internationale est marquée par des changements importants et profonds. Les pays n'ont jamais été aussi liés et interdépendants qu'ils le sont aujourd'hui. La promotion de la paix, du développement et de la coopération est devenue l'aspiration commune de la communauté internationale. D'autre part, les troubles régionaux persistent, des foyers de tensions continuent d'apparaître et les problèmes de sécurité classiques et non classiques sont devenus intrinsèquement liés. Les conditions de sécurité internationales sont de plus en plus compliquées.

La communauté internationale doit engager une nouvelle réflexion sur la sécurité, la confiance mutuelle, les avantages mutuels, l'égalité et la coordination. Elle doit abandonner la mentalité dépassée de la guerre froide et la théorie des jeux à somme nulle, déployer des efforts concertés pour surmonter les difficultés afin d'aboutir à des situations dans lesquelles tout le monde est gagnant, régler les différends par le dialogue et la négociation et créer des conditions de sécurité internationales et régionales pacifiques et stables.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Chaque État Membre doit cultiver une attitude axée sur la coopération et l'ouverture à l'innovation et se montrer prêt à prendre ses responsabilités et, dans cet esprit, chacun doit accentuer ses efforts pour faire avancer les processus de maîtrise des armements et de désarmement.

À cette fin, nous devons, premièrement, en tant que communauté internationale, adopter des mesures crédibles pour réduire la menace des armes nucléaires, faire progresser régulièrement le désarmement nucléaire et régler les questions de non-prolifération par des moyens politiques et diplomatiques. Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent s'engager sans équivoque à ne pas recourir en premier aux armes nucléaires et à négocier et adopter un traité sur le non-recours en premier aux armes nucléaires les uns contre les autres. Les États dotés d'armes nucléaires doivent également prendre l'engagement inconditionnel et sans équivoque

de ne pas recourir à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires ou les zones exemptes d'armes nucléaires, et ils doivent adopter un instrument international juridiquement contraignant à cet égard.

Les pays dotés des plus importants arsenaux nucléaires doivent continuer de jouer un rôle de chef de file en procédant à des réductions massives et substantielles de leurs arsenaux nucléaires. Lorsque les conditions seront favorables, il faudra que les autres États dotés d'armes nucléaires participent également aux négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer en vigueur rapidement, et la Conférence du désarmement doit entamer aussitôt que possible des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Le désarmement nucléaire doit être conforme aux principes du maintien de la stabilité et de l'équilibre stratégique mondiaux et d'une sécurité non diminuée pour tous. L'élaboration de systèmes de défense antimissiles qui minent la stabilité et l'équilibre stratégique mondiaux doit être abandonnée.

La non-prolifération nucléaire est une condition essentielle à satisfaire en vue de l'interdiction et de la destruction complètes des armes nucléaires. Il faut favoriser l'instauration d'un environnement international de sécurité empreint de coopération et de confiance. Nous devons respecter nos préoccupations de sécurité et nos intérêts légitimes mutuels, et il faut abandonner la politique du deux poids, deux mesures. Toutes les parties doivent rechercher des solutions pacifiques aux problèmes nucléaires régionaux par des moyens politiques et diplomatiques.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est un pas important vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. La Chine se félicite des progrès accomplis vers le règlement des questions en suspens relatives au Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est dans le cadre des négociations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. La Chine salue également la déclaration politique faite par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et la Mongolie concernant le statut de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires. Nous encourageons toutes les parties concernées à participer activement à la conférence internationale de 2012 sur la création au

Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et à s'efforcer d'obtenir des résultats concrets.

La Chine se félicite de la réussite de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Les États parties doivent saisir cette occasion pour appliquer les recommandations du document final de la Conférence d'examen de 2010 afin de promouvoir les buts et objectifs du Traité. La Chine honore strictement ses obligations en vertu du Traité et participe activement aux efforts que déploient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour le mettre en œuvre. La première réunion d'experts du groupe de travail des cinq membres permanents du Conseil de sécurité consacrée à l'élaboration d'un glossaire de définitions pour les principaux termes nucléaires, groupe que préside la Chine, s'est déroulée à Beijing le mois dernier. Cela permettra d'améliorer la compréhension mutuelle et les échanges de vues entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité dans le domaine nucléaire.

Deuxièmement, nous devons appliquer de bonne foi les instruments juridiques internationaux en vigueur et faire progressivement avancer le processus de désarmement dans les domaines des armes chimiques et biologiques. Depuis son entrée en vigueur il y a 15 ans, la Convention sur les armes chimiques joue un rôle important dans l'élimination de la menace des armes chimiques. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et les États parties à la Convention doivent, à titre prioritaire, continuer d'axer leurs efforts sur l'élimination des armes chimiques, et ce tout en promouvant leurs travaux de manière équilibrée dans d'autres domaines.

La Chine est une victime des armes chimiques. Les armes chimiques abandonnées par le Japon sur le territoire de la Chine durant la Seconde Guerre mondiale posent une grave menace à la vie et aux biens des Chinois et à l'environnement. La Chine, qui est vivement préoccupée et contrariée par la lenteur de la destruction de ces armes chimiques abandonnées, demande instamment au Japon d'honorer fidèlement sa responsabilité en tant qu'État partie qui a abandonné ces armes et de mener à terme leur destruction aussitôt que possible.

La Convention sur les armes biologiques (CIAB) a été correctement mise en œuvre. La septième Conférence d'examen de la CIAB a créé un nouveau

cycle pour le processus intersessions. Les États parties doivent continuer de renforcer les mesures nationales de mise en œuvre en fonction de leur situation nationale, ainsi que le caractère universel du mécanisme de confiance, le suivi et l'évaluation du développement des biosciences et des technologies, et ils doivent promouvoir sincèrement la coopération et les échanges internationaux en ce qui concerne l'utilisation pacifique des biotechnologies.

Troisièmement, nous devons promouvoir activement la diplomatie et empêcher que les technologies de l'information et l'espace ne deviennent de nouveaux champs de bataille. La vaste application des technologies de l'information contribue au développement de la civilisation humaine. Dans le même temps, les menaces à la sécurité de l'information sont devenues problématiques pour la communauté internationale. La priorité actuelle consiste à formuler des règles internationales dans le domaine de la sécurité de l'information afin de motiver tous les pays pour qu'ils s'efforcent, ensemble, de lutter contre les menaces communes à la sécurité de l'information et de garantir que les technologies de l'information sont utilisées dans le but unique de promouvoir le développement social et économique en vue de réaliser l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Chine, en collaboration avec la Russie, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan, a présenté un projet de code de conduite international pour la sécurité de l'information à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. Pour améliorer la compréhension du projet de code de conduite, nous organiserons des consultations en marge de la session en cours de la Première Commission. La participation de toutes les délégations est souhaitée.

L'espace est le patrimoine commun de l'humanité. La menace d'une course aux armements dans l'espace pose un problème de sécurité immédiat à la communauté internationale. En 2008, la Chine et la Russie ont présenté à la Conférence du désarmement un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et sur la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. La Chine attend avec impatience que des négociations commencent rapidement en vue d'adopter un instrument juridique international sur la base de ce projet, et ce afin de prévenir l'arsenalisation de l'espace et le développement d'une course aux armements dans l'espace. Les mesures de transparence et de confiance et les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace sont complémentaires. La Chine appuie les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les

mesures de transparence et de confiance dans l'espace, auxquels elle participe activement. Nous espérons que le Groupe obtiendra des résultats concrets.

Quatrièmement, nous devons tous attacher une grande importance aux préoccupations humanitaires qui entrent nécessairement en jeu dans le domaine de la maîtrise des armements, et nous devons progressivement faire avancer les processus de maîtrise des armes classiques. L'adoption d'un traité sur le commerce des armes qui soit réalisable et universellement acceptable permettrait de régler les conflits régionaux et les problèmes humanitaires causés par le commerce illicite d'armes classiques. La Chine est prête à poursuivre un échange de vues sur les questions pertinentes avec toutes les parties dans le cadre de l'ONU. La deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est terminée récemment, a adopté un document final qui nous donne l'occasion de promouvoir les efforts internationaux de lutte contre le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre.

Pour régler les préoccupations humanitaires causées par les mines antipersonnel et autres armes classiques, il faut également tenir pleinement compte des besoins légitimes des pays souverains dans le domaine de la sécurité militaire. Le Gouvernement chinois est profondément attaché à la coopération internationale dans le domaine du déminage humanitaire afin d'aider les pays touchés par les mines. La Chine a déjà participé au déminage humanitaire et fourni une aide aux victimes dans plus de 40 pays en développement touchés par les mines et les armes à sous-munitions.

Cinquièmement, nous devons défendre fermement l'autorité du mécanisme multilatéral pour le désarmement et déployer tous les efforts possibles pour revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement. La Conférence a adopté des traités qui constituent les piliers des régimes multilatéraux actuels de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Sa composition est la plus représentative, et son règlement intérieur peut protéger pleinement les intérêts des États Membres. Elle est également dotée d'une riche expérience et des compétences nécessaires dans le domaine de la négociation. Les causes profondes de l'impasse où se trouve la Conférence du désarmement tiennent à des facteurs politiques. Les États Membres doivent mener, à la Conférence, des consultations

actives et sur un pied d'égalité en vue de trouver des solutions qui soient acceptables pour tous. En même temps, des efforts doivent être faits en dehors de la Conférence pour répondre aux préoccupations légitimes des États en matière de sécurité, de façon à créer un environnement favorable à l'ouverture de négociations.

Abandonner la Conférence du désarmement n'est pas la bonne façon de résoudre le problème. La mise en place de nouveaux mécanismes en dehors de la Conférence du désarmement et la suppression des points essentiels de l'ordre du jour, y compris les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ne garantiront pas la participation des principaux pays. Cela ne nous rapprochera pas des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération, et ne contribuera pas non plus à la progression saine et méthodique de l'ensemble du processus international de maîtrise des armements et de désarmement.

La Chine est favorable à l'ouverture rapide, à la Conférence, de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, ainsi qu'au lancement d'un travail de fond sur d'autres points essentiels de l'ordre du jour – tels que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, les assurances négatives de sécurité et le désarmement nucléaire – sur la base d'un programme de travail global et équilibré. La communauté internationale doit continuer à forger un consensus en la matière.

M^{me} Chew Lee Giok (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous présente toutes mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la soixante-septième session de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe d'emblée aux déclarations faites à la 2^e séance de la Commission par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

La Malaisie est préoccupée par le fait que les projets de réduction des armes nucléaires soient restés vagues au cours de l'année écoulée. Effectivement, nous n'avons guère progressé dans nos efforts visant à débarrasser le monde de la puissance destructrice de ces armes. Nous croyons que tous les États doivent intensifier leurs efforts pour réaliser un désarmement général et complet sous un contrôle international

efficace, dans l'optique d'éliminer totalement les armes nucléaires. La Conférence du désarmement en est à sa quatorzième année de paralysie absolue. Cette absence de progrès ne peut plus durer. Nous appelons toutes les parties concernées à renouveler leurs efforts en vue de réaliser des avancées dans ce domaine.

La Malaisie réaffirme le rôle crucial du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans le domaine du désarmement nucléaire, de la non-prolifération des armes nucléaires et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous nous réjouissons du résultat de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui s'est tenue à Vienne. Nous continuerons d'appeler à la conclusion urgente d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant prévoyant des assurances de sécurité.

Dans le même ordre d'idées, le sort du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) reste inchangé. La Malaisie continuera d'appeler tous les États à œuvrer de concert en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, notamment les États de l'annexe 2, dont la signature et la ratification du TICE sont nécessaires à son entrée en vigueur. Nous nous réjouissons des ratifications récentes par l'Indonésie, le Guatemala et la Guinée, mais il y a déjà 16 ans que le TICE a été ouvert à la signature, mais il n'est toujours pas opérationnel.

En dépit de ces revers, il y a eu, au niveau régional, des signes d'une évolution positive. La Malaisie juge encourageantes les consultations actuellement en cours entre l'ASEAN et les États dotés d'armes nucléaires sur le protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous attendons avec intérêt l'issue de ces consultations en vue de signer un protocole avec les États dotés d'armes nucléaires.

La Malaisie est également pleinement favorable à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous appelons à la mise en œuvre rapide de mesures nécessaires à la tenue d'une conférence, ce qui imprimerait l'élan requis à la création d'une telle zone.

Le multilatéralisme continue d'être une plateforme importante des efforts menés au niveau mondial pour éliminer les armes classiques dangereuses. À cet égard, la Malaisie salue la tenue en juillet dernier de la Conférence sur le Traité sur le commerce des armes. Elle a pris une

part active aux négociations dans l'espoir de réaliser le résultat souhaité, à savoir un traité international juridiquement contraignant. Malheureusement, ces négociations n'ont pas produit le résultat escompté. Nous croyons que les États Membres doivent continuer leurs efforts et poursuivre ces négociations en vue d'adopter ce traité le plus rapidement possible.

De même, la Malaisie se félicite du résultat positif de la Conférence d'examen du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue récemment à New York. Nous demandons l'application intégrale de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre. Nous sommes convaincus que le Programme d'action encouragera et facilitera la coopération internationale, une coopération qui améliorera l'efficacité des accords bilatéraux régionaux et internationaux en vigueur visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et les complétera.

La nature destructrice des armes nucléaires, dont les conséquences sont graves et profondes, doit inciter les États Membres à prendre cette menace au sérieux. Compte tenu des effets terribles de ces armes et de la menace qu'elles font peser sur la civilisation humaine, la Malaisie attache une grande importance au désarmement nucléaire. C'est pourquoi elle insistera sur cette menace dans la présentation de son projet de résolution traditionnel sur la suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires* (voir A/51/218). Le projet de résolution de la Malaisie pourrait servir de base à des négociations sur le désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international rigoureux et efficace. La Malaisie appelle tous les États à s'acquitter de cette obligation en entamant des négociations multilatérales axées sur la conclusion le plus tôt possible d'une convention sur les armes nucléaires. À cette fin, nous espérons que les États Membres appuieront davantage ce projet de résolution et s'en porteront coauteurs.

En tant que membre du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), la Malaisie a continué à promouvoir la mise en œuvre et le respect effectifs de la Convention sur les armes chimiques. Cette Convention est le premier instrument multilatéral non discriminatoire qui prévoit

l'interdiction complète et vérifiable de toute une catégorie d'armes chimiques. Ces 15 dernières années, l'OIAC a facilité l'élimination de plus de 70 % des stocks mondiaux déclarés d'armes chimiques. Dans cette optique, la Malaisie assure les Membres de son entière coopération en faveur du renforcement des travaux de l'Organisation.

La Malaisie a toujours appuyé les efforts de la communauté internationale en faveur de l'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques ou à toxines et du respect de ses dispositions. Conformément à l'article IV de la Convention, la Malaisie est en train de mettre en place une législation relative à un projet de loi sur les armes biologiques, ce qui assurera la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

En conclusion, la Malaisie demeure attachée aux efforts internationaux visant à parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace. Monsieur le Président, ma délégation est prête à coopérer avec vous et avec les autres États Membres pour que les travaux de la Première Commission soient couronnés de succès.

M^{me} Adamson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à indiquer que ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne à la 2^e séance de la Commission.

Monsieur le Président, je tiens également à dire que c'est un réel plaisir de vous voir présider nos travaux. Vous êtes la preuve vivante que même si on peut faire sortir l'Ambassadeur de Genève, on ne peut pas faire sortir Genève de l'Ambassadeur.

On dit souvent que la Première Commission est l'occasion de faire le bilan de l'évolution de la situation pour toutes les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. C'est certainement le cas, mais la Première Commission est bien plus que cela car elle nous donne aussi la possibilité de réaliser des avancées. La soixante-septième session de la Première Commission se penchera sur des questions qui représentent les défis les plus graves auxquels le monde est confronté aujourd'hui en matière de paix et de sécurité internationales. Pour espérer voir des progrès tangibles sur cet éventail de questions, nous devons tous être prêts à œuvrer de concert et à adopter une démarche équilibrée et réaliste face aux questions relatives au contrôle des armements, au désarmement et à la non-prolifération au niveau multilatéral.

Le Royaume-Uni joue un rôle de premier plan en ce qui concerne toute une gamme de questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale qui font l'objet de nos débats ici à New York. Je voudrais citer quelques exemples de ce que nous avons accompli au cours de l'année écoulée. J'aborderai la question du mécanisme de désarmement pendant le segment consacré aux questions nucléaires.

En matière de désarmement nucléaire, nous avons fait fond sur les importantes réductions annoncées dans le cadre de notre examen stratégique des questions de défense et de sécurité en 2010 et pris de nouvelles mesures notables de désarmement. Avec la Norvège, nous avons organisé un atelier pour les États non dotés d'armes nucléaires en vue de partager des informations sur la base des travaux innovants que nous continuons de mener ensemble sur la vérification du démantèlement des ogives nucléaires. Dans le courant de cette année, le Royaume-Uni a accueilli la toute première réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (P-5) consacrée à la vérification en matière de désarmement nucléaire, où nous avons partagé les enseignements tirés de l'initiative du Royaume-Uni et de la Norvège et échangé des vues sur ces travaux.

Une autre conférence des P-5 a également eu lieu en juin à Washington. Après les conférences de Londres et de Paris, ce fut la troisième réunion de ce type entre fonctionnaires chargés de l'élaboration des politiques, militaires et scientifiques spécialisés dans le domaine du nucléaire issus des cinq États dotés de l'arme nucléaire membres du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette conférence a été une excellente occasion de discuter des voies et moyens de continuer à concrétiser les engagements que nous avons pris en matière de désarmement et de non-prolifération dans le cadre du plan d'action adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

Le Royaume-Uni, qui est l'un des trois États coorganisateurs de la conférence proposée sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, continue d'appuyer la création d'une telle zone. Le Royaume-Uni reste déterminé à s'acquitter des mandats qui nous ont été confiés à cet égard à la Conférence d'examen de 2010. Nous apportons un appui pratique et financier au facilitateur désigné de la conférence, M. Jaako Laajava, de la Finlande. Ce processus constitue une importante occasion pour les États de la région de discuter de la manière d'avancer

vers un Moyen-Orient exempt d'armes de destruction massive. Nous savons que des travaux sérieux à cette fin sont déjà en cours dans de nombreux États de la région. Leur engagement constructif et leur accord sont indispensables pour que cette conférence soit couronnée de succès.

Pendant la séance d'ouverture des travaux de la Première Commission, des représentants ont également évoqué l'importance de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Je partage l'opinion selon laquelle le groupe P-5 devrait signer le Protocole au Traité de Bangkok sans plus tarder. Je me joins également aux orateurs qui ont salué l'adoption, le 17 septembre à New York, par les États dotés d'armes nucléaires et la Mongolie, d'une déclaration sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

Au Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est tenu en mars, le Royaume-Uni a porté une nouvelle initiative multinationale sur la sécurité de l'information nucléaire, qui a reçu l'appui de 31 pays. Grâce à notre contribution au Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, nous nous sommes acquittés de nos engagements en ce qui concerne le renforcement de la sécurité nucléaire et biologique, la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et la participation des scientifiques. Nous continuerons à promouvoir des progrès concrets dans ces quatre domaines prioritaires lorsque nous occuperons la présidence du Partenariat mondial en 2013.

Le Royaume-Uni est profondément attaché à la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques et au rôle de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. En août, 75 % des stocks mondiaux déclarés d'agents de guerre chimiques avaient été détruits de manière vérifiable. Mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. En effet, des menaces graves subsistent et la Convention n'a pas encore de portée universelle. Comme nous avons pu le constater avec la Syrie, des menaces réelles existent. Nous rappelons que l'utilisation des armes chimiques est interdite par le droit international général et les traités y relatifs, notamment le Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève en 1925. Nous soulignons que tout recours à ces armes serait illégal.

Le Royaume-Uni se félicite des résultats de la septième Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui s'est tenue en décembre 2011. Nous saluons le rôle que vous

avez joué à cet égard, Monsieur le Président. Nous accueillons en outre avec satisfaction les objectifs fixés pour le processus intersessions de 2012 à 2016. En matière de coopération et d'assistance en général, le domaine de la prévention des risques biotechnologiques et de la biosécurité revêt beaucoup d'importance pour nous. Il faut maintenant trouver les moyens d'appliquer des solutions appropriées à travers le monde. Pour ce faire, un leadership et une coordination au niveau international, ainsi que la participation des acteurs locaux, sont essentiels.

Les efforts pour prévenir et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre demeurent une composante clef de l'action mondiale pour s'attaquer aux problèmes causés par la prolifération mal contrôlée des armes classiques. Nous nous félicitons de l'issue fructueuse de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue cette année. En partenariat avec un grand nombre des États Membres ayant pris la parole, le Royaume-Uni a travaillé d'arrache-pied pour établir une longue liste d'améliorations qui pourraient renforcer le Programme d'action. Même si nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions, nous sommes très heureux que la Conférence ait abouti à des résultats positifs qui vont nous permettre d'avancer considérablement, en particulier le fait qu'il a été reconnu que les armes légères et de petit calibre peuvent être utilisées pour commettre des violations des droits de l'homme; les améliorations apportées à l'application de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites; et la création d'un fonds de contributions volontaires pour fournir une assistance aux États sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre.

Je voudrais me joindre à ceux qui ont remercié la très compétente Présidente de la Conférence, M^{me} Joy Ogwu, qui nous a guidés tout au long du processus d'examen et permis de dégager un consensus sur cette question de la plus haute importance, grâce à son style de travail qui privilégie l'ouverture et la participation de tous. Il convient également de remercier la communauté des organisations non gouvernementales, qui œuvre dans ce domaine depuis 11 ans. Notre travail est loin d'être achevé. Nous espérons que les partenariats entre les gouvernements, la société civile et l'industrie de l'armement continueront de se renforcer au fur et à

mesure que nous continuerons à mettre en œuvre les décisions de la Conférence d'examen.

À l'instar de nombreux États, nous avons été déçus que nous n'ayons pas été capables d'adopter un traité sur le commerce des armes à l'issue de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue en juillet. Nous avons alors déclaré que, même déçus, nous restions déterminés à aller de l'avant. Depuis, la communauté internationale a eu le temps de réfléchir aux résultats de la Conférence. Je tiens à le dire haut et fort, la Conférence ne s'est pas soldée par un échec. Sinon, cela voudrait dire qu'on fait fi des progrès considérables qui ont été accomplis en vue de notre objectif ultime de conclure un traité sur le commerce des armes établissant des normes élevées et bénéficiant d'un large appui. Mais surtout, nous sommes toujours aussi désireux d'achever le travail entamé et nous avons le sentiment qu'un accord sur le traité est véritablement en vue. Nous l'avons constaté de nouveau cette semaine au cours des consultations sur un projet de résolution relatif au traité sur le commerce des armes. Avec les autres coauteurs, nous avons été ravis de voir autant de personnes dans la salle faire des propositions sur le texte du projet de résolution.

Nous ne sommes pas restés les bras croisés depuis juillet. Des consultations approfondies entre les partisans du traité sur le commerce des armes ont été menées pour essayer de trouver les moyens les plus efficaces de mener à bien les travaux relatifs au traité et faire en sorte que tous les Membres de l'ONU continuent de participer à cette entreprise. En effet, le traité sur le commerce des armes ne tirera pas sa force seulement de l'efficacité de ses dispositions, mais également de l'ampleur de l'appui dont il bénéficiera. Pour reprendre, en la modifiant légèrement, la chanson « You can't always get what you want » (On ne peut pas toujours avoir ce que l'on veut) des Rolling Stones, on ne peut pas toujours avoir tout ce que l'on veut. Toutefois, nous espérons que chacun obtiendra quelque chose du traité sur le commerce des armes.

L'immense majorité des États avec lesquels nous nous sommes entretenus sont d'avis qu'il faudrait convoquer une autre conférence, plus courte, le plus tôt possible en 2013. Cette nouvelle conférence devrait suivre les mêmes règles de procédure que celles qui ont été appliquées en juillet, dans le but de mener les travaux à bon port. Notre objectif à cet égard doit être clair : parvenir à un accord sur un traité sur le commerce des

armes robuste et efficace au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

À cette fin, les coauteurs vont présenter un projet de résolution qui fixera le calendrier d'une dernière et brève conférence, qui se déroulera sur la base du consensus, avec pour but de parachever les travaux sur le traité. Fin juillet, plusieurs États ont demandé un délai pour examiner le projet de texte du Président de la Conférence, et il est tout à fait justifié que nous leur laissions davantage de temps. La nouvelle conférence servira de tremplin à la conclusion de nos travaux. Pour y parvenir, nous devons nous appuyer sur les progrès déjà accomplis, et le projet de texte de traité présenté par le Président nous fournit une base de travail solide. Nos travaux sur le traité sur le commerce des armes doivent s'achever de la même manière qu'ils ont débuté, dans le cadre d'un processus ouvert mené au sein de l'ONU. Ainsi, ils recueilleront le vaste appui nécessaire au traité pour être efficace, et nous serons en mesure d'avoir un effet positif sur des millions de vies.

Pour finir, nous avons beaucoup parlé du mécanisme de désarmement. Rappelons-nous que nous avons, avec le traité sur le commerce des armes, un exemple authentique et concret de l'incidence réelle que nous pouvons avoir, dans le monde réel, sur la vie de personnes réelles. Montrons enfin, au cours de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, que nous pouvons nous unir et faire de cette diversité qui caractérise l'ONU une force et non une faiblesse. Il ne s'agit pas seulement d'un slogan ou d'un morceau de papier. Il s'agit de changer le monde, tous ensemble. Je le peux. Vous le pouvez. Nous le pouvons.

M^{me} Harbaoui (Tunisie) : Je tiens au nom de la délégation tunisienne à vous présenter, Monsieur le Président, mes félicitations les plus sincères suite à votre élection à la présidence de la Première Commission, et à vous assurer du soutien et de la coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre mission afin que nos travaux aboutissent à des résultats tangibles. Je tiens également à saluer M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, et à lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États arabes et du Groupe des États d'Afrique.

La Première Commission se réunit à un moment critique pour examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement et la sécurité internationale

afin de relever les différents défis posés aux régimes de non-prolifération et de désarmement, et partant, à la paix et à la sécurité internationales. Nous reconnaissons tous ici les avancées qui ont été réalisées ces deux dernières années dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. La Tunisie attache une grande importance aux efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et a soutenu de manière constante tous les efforts visant à promouvoir la limitation des armes nucléaires et la réduction du risque de prolifération nucléaire. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir fait du désarmement une de ses priorités, et de s'être personnellement impliqué dans le débat.

Ceux qui prennent au sérieux les progrès dans le domaine du désarmement international ne peuvent plus accepter l'absence de négociations substantielles à la Commission du désarmement. Entamant ainsi un nouveau cycle d'examen triennal de 2012 à 2014, les États membres de la Commission du désarmement ont fait preuve d'une réelle volonté politique pour renforcer le mécanisme internationale pour le désarmement.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui constitue le pilier de l'ordre nucléaire mondial, a ralenti la prolifération nucléaire, sans pour autant l'empêcher. L'adhésion de la quasi-totalité des États et sa prorogation pour une durée indéfinie en 1995 ont permis de consolider le Traité. En dépit de ses imperfections et de ses fragilités, la Tunisie saisit l'occasion pour réaffirmer sa conviction que le TNP demeure un instrument irremplaçable pour la sécurité internationale.

Considérant qu'il ne peut y avoir d'autre choix que de soutenir et de consolider le TNP, les États parties sont invités à faire avancer les trois objectifs ci-après, tout en préservant l'équilibre entre ses trois piliers que sont le désarmement nucléaire, la non-prolifération et la coopération entre les États parties pour les utilisations pacifiques. Ces objectifs sont : progresser sur la voie du désarmement général et nucléaire; assurer l'accès de tous les États qui le souhaitent aux bénéfices de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire; et garantir la sécurité des États en luttant contre la prolifération, mais aussi en traitant les causes profondes qui la sous-tendent.

Le Moyen-Orient reste l'une des zones les plus concernées, en raison surtout du refus de certaines parties de se joindre au TNP et de placer leurs installations nucléaires sous le régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et ce, malgré les nombreux appels

des autres États de la région, ainsi que les appels de l'Assemblée générale dans ses multiples résolutions pertinentes. À cet égard, nous appelons la communauté internationale, et notamment les puissances influentes, à prendre des mesures urgentes et concrètes pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région. La Tunisie souscrit fortement à cet espoir et se félicite de la prochaine conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, prévue à la fin du mois de décembre à Helsinki.

Avec la mondialisation, le commerce international des armes a changé de dynamique. Les transferts d'armes internationaux insuffisamment réglementés alimentent les conflits civils, déstabilisent les régions et renforcent le terrorisme et les réseaux criminels. Le fait de répondre à la menace que représentent les armes classiques ne doit pas être un acte marginal pour la communauté internationale, étant donné que le monde est trop armé et la paix trop fragile. À cet égard, la Tunisie attache une grande importance à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes, en tant qu'instrument universel juridiquement contraignant, reprenant les normes communes en matière d'exportation, d'importation et de transfert des armes classiques. Le traité devrait ainsi permettre de limiter la fourniture d'armes et de munitions dans les zones de conflit et d'instabilité, de préserver la paix, la sécurité et la stabilité régionale, et d'améliorer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Conscient de toute l'importance que revêt la Convention sur les armes chimiques, après 15 ans de succès, et de ses effets évidents sur la paix et la sécurité internationales, mon pays accorde une grande importance à cette convention et est déterminé à continuer d'agir dans son cadre afin d'atteindre l'objectif fondamental consistant à appliquer et à renforcer l'interdiction des armes chimiques.

Nous saluons, également, les résultats positifs de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'Action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue du 27 août au 7 septembre 2012. Nous appelons les États Membres à soumettre, sur une base volontaire, leurs rapports nationaux tous les deux ans. Dans ce cadre, ma délégation fait sienne les recommandations destinées à donner un nouvel élan à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument

international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, mais exprime son inquiétude quant à l'augmentation du nombre d'armes légères en circulation dans le monde.

Les membres ne sont pas sans savoir qu'étant le continent le plus affecté par des conflits de tous genres, l'Afrique constitue l'une des plus larges scènes de circulation illicite d'armes de toutes sortes, de tous calibres et de toutes provenances. C'est pour cette raison que nous tous, membres de la communauté internationale, devons maintenir haut notre engagement envers l'exécution de ce Programme d'action, que nous considérons être le cadre principal des activités que nous menons pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ce type d'armes sous tous ses aspects. Dans ce cadre, ma délégation voudrait mettre particulièrement l'accent sur les efforts qui devraient être déployés aux niveaux régional et sous-régional pour s'attaquer aussi bien à l'offre qu'à la demande s'agissant du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, et parvenir à endiguer les mouvements transfrontaliers d'armes illicites, y compris en ce qui concerne le courtage illicite.

En conclusion, je voudrais réaffirmer l'importance qu'accorde la Tunisie à toutes les questions du désarmement multilatéral, ainsi que son engagement et sa disposition à coopérer pleinement avec le Président et avec les membres du Bureau. J'appelle les organisations compétentes à établir et à renforcer leur coopération et à œuvrer avec les États aux niveaux national et régional afin d'assurer la paix et la sécurité dans le monde.

M. Ngoun (Cambodge) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation cambodgienne, de vous adresser, Monsieur le Président, nos sincères félicitations pour votre élection en tant que Président de la Première Commission à sa soixante-septième session. Nous félicitons également tous les membres du Bureau. Nous ne doutons pas que sous votre direction compétente, la Commission mènera à bien les délibérations. Soyez assuré du plein appui et de la coopération de la délégation cambodgienne.

La délégation cambodgienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle faite par le représentant du Myanmar au nom des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le Cambodge attache une grande importance au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, car les armes nucléaires posent de graves menaces à la paix et la sécurité mondiales. La destruction catastrophique de Hiroshima et Nagasaki en 1945 est un rappel terrible du pouvoir destructeur des armes nucléaires et du potentiel qu'elles ont d'annihiler des villes entières. L'existence de près de 23 000 armes nucléaires dans le monde, chacune étant exponentiellement plus puissante que les bombes lancées sur Hiroshima et Nagasaki, fait que l'existence même de l'humanité est menacée. En conséquence, les efforts en vue de l'élimination totale des armes nucléaires doivent être la priorité absolue de la Commission et la principale préoccupation de la communauté internationale.

Tout en se félicitant de la réussite de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, notre délégation estime que la principale avancée dans le domaine du désarmement nucléaire a été l'adoption par consensus du document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2010, qui contient des recommandations très positives.

Le Cambodge réitère son appui total à une interdiction des essais nucléaires à l'échelle mondiale, car cela permettrait de bâtir un monde plus sûr. Nous sommes fermement convaincus que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doit entrer en vigueur au plus vite. Nous encourageons vivement les pays qui n'ont pas encore adhéré au Traité à le faire dès que possible afin de mettre un terme aux essais nucléaires.

Le terrible accident survenu à la préfecture de Fukushima l'année dernière a mis en évidence le caractère fondamental de la sûreté et de la sécurité nucléaires en tant que questions prioritaires parmi les préoccupations internationales. Il a également montré que les accidents nucléaires ne connaissent pas de frontières et exigent donc la mise en place d'une coopération internationale. Pour sa part, le Cambodge a adhéré en mars à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire et à la Convention sur la sûreté nucléaire.

Le monde doit redoubler d'efforts pour régler la question des armes légères et de petit calibre, car celles-ci continuent de poser une menace directe à la paix et au développement internationaux. Selon nous, la classification « légères et de petit calibre »

est trompeuse, compte tenu des graves répercussions qu'ont ces armes sur les civils. Dans le monde entier, les armes légères et de petit calibre tuent chaque jour des civils innocents, et font environ 500 000 victimes civiles par an, notamment des femmes et des enfants. Ce n'est qu'en améliorant la coopération aux niveaux national, régional et mondial que nous parviendrons à promouvoir notre cause, à savoir combattre efficacement et éradiquer l'utilisation et le transfert illicites des armes légères et de petit calibre. À cet égard, le Cambodge se félicite de l'issue positive de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, durant laquelle les États Membres ont adopté par consensus un document final dans lequel ils renouvellent leur engagement à l'égard de cette question.

Le Cambodge est fermement déterminé à lutter contre les menaces liées aux armes légères et de petit calibre, en renforçant l'application de la loi sur la gestion des armes, des explosifs et des munitions, qui est en vigueur dans le pays depuis 2005. Grâce à une importante coopération des institutions compétentes et de ses partenaires, le Cambodge a pu confisquer et détruire des milliers d'armes légères et de petit calibre illégales. Au Cambodge, les civils n'ont pas le droit de posséder des armes à feu. Le Cambodge a également décidé de renforcer sa coopération avec les membres de l'ASEAN pour lutter contre la criminalité transnationale et d'autres problèmes de sécurité transfrontières, notamment la contrebande d'armes.

Nous avons la responsabilité de garantir la paix, la sécurité et la stabilité mondiales. Notre promesse, qui est énoncée dans la Charte des Nations Unies, est claire : « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ... [et] à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». Dans cet esprit, le Cambodge fournit des centaines de soldats de la paix aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies déployées en Afrique et en Asie. Actuellement, au Soudan du Sud, des unités de police militaire et des unités médicales cambodgiennes contribuent aux opérations. En outre, au Liban, des soldats de la paix cambodgiens contribuent au déminage. Nous affirmons l'importance de ces efforts et nous sommes prêts à déployer de nouveaux contingents dans d'autres opérations de maintien de la paix.

L'année dernière à Phnom Penh, le Cambodge a accueilli la onzième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, dont l'issue a été positive. Pour promouvoir la coopération internationale en matière de déminage, et ce en vue de mettre un terme aux souffrances et aux victimes causées par les mines antipersonnel et de relever le défi consistant à enlever ces tueuses silencieuses et aveugles qui existent dans le monde entier, le Cambodge va présenter à la Commission, en sa qualité de Président de l'Assemblée et au nom de l'Albanie et de la Slovénie, Président précédent et futur Président de l'Assemblée, un projet de résolution traditionnel intitulé « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ». Ma délégation espère que ce projet de résolution recevra, comme les années précédentes, le ferme appui des États et des entités non étatiques parties à la Convention.

Pour terminer, nous estimons que ce n'est qu'en réfléchissant, en travaillant et en demeurant ensemble en vue d'améliorer la coopération que nous pourrions réaliser notre objectif commun, à savoir le désarmement complet, et faire du monde un endroit plus sûr pour tous.

M. Kellerman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation suite à votre élection à la tête de nos travaux durant la session de cette année de la Première Commission. Ma délégation se tient prête à vous apporter son plein concours dans la conduite de nos travaux.

Tout d'abord, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, des États d'Afrique et de la Coalition pour un nouvel agenda.

L'année écoulée a une nouvelle fois été peu productive dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement multilatéraux internationaux. La Conférence du désarmement a une fois de plus été incapable de se mettre d'accord sur un programme de travail, et les négociations visant à rédiger un traité sur le commerce des armes ont également été infructueuses. Ces dernières années, une attention croissante a été consacrée à l'avenir du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Cette attention est le résultat de l'incapacité récurrente des instances multilatérales compétentes à enregistrer des progrès concernant les

principales priorités dans le domaine du désarmement. Pratiquement aucune des institutions créées en 1978 à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'échappe à cette règle. Le degré élevé de chevauchement, de double emploi et de contradiction entre les divers projets de résolution de la Première Commission consacrés aux questions de désarmement prioritaires, de même que les divisions qui se reflètent dans les votes sur ces projets de résolution, illustrent les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale.

S'agissant du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, je tiens à souligner que l'Afrique du Sud demeure attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que fondement du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. En conséquence, nous accordons de l'importance au fait que la Conférence d'examen du TNP de 2010 a donné de bons résultats. Le document final adopté à l'issue de la Conférence d'examen de 2010 confirme à nouveau la validité des accords conclus en 1995 et 2000, notamment les mesures sans équivoque prises par les États dotés d'armes nucléaires en vue d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. À cet égard, il contient également un certain nombre de mesures importantes visant à réaliser l'objectif d'un monde exempt de la menace que posent les armes nucléaires.

Le défi consiste maintenant à veiller à ce que ces mesures se traduisent par des initiatives concrètes qui rétabliront la confiance dans le régime de non-prolifération nucléaire, lequel a été soumis à des tensions importantes au cours de la décennie écoulée. Les armes nucléaires sont une source d'insécurité et non de sécurité. Elles n'ont aucune place dans l'environnement de sécurité du monde d'aujourd'hui. Les impératifs humanitaires inhérents à la nécessité de leur élimination complète exigent que tous les États Membres et les membres de la société civile renouvellent leur détermination à débarrasser pour toujours notre monde de la menace d'annihilation.

La création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient reste également une question particulièrement importante pour l'Afrique du Sud. Compte tenu de l'importance que ma délégation attache au travail mené par les États dotés d'armes nucléaires et non dotés d'armes nucléaires pour instaurer un monde exempt d'armes de destruction massive, nous tenons à souligner l'importance de la tenue cette année d'une conférence sur le Moyen-Orient.

Cette année marque également le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques. La date butoir du 29 avril 2012 fixée par la Convention comme échéance finale de destruction des armes chimiques n'a pas été respectée par les États parties qui en possèdent, ce qui signifie que ces États parties n'ont pas respecté leur obligation de compléter cette destruction comme la Convention le leur demande. Les États parties doivent donc redoubler d'efforts pour encourager les États non parties à la Convention à y adhérer. S'agissant de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, ma délégation se félicite du résultat de la septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques ou à toxines, qui s'est tenue à Genève en décembre 2011. Ce résultat a permis de réaliser un certain nombre de gains, certes modestes, dans le renforcement de la mise en œuvre de la Convention dans certains domaines importants. L'Afrique du Sud aurait préféré un résultat plus énergique, mais nous sommes convaincus que les États utiliseront pleinement le processus intersessions et les mesures convenues pendant la Conférence d'examen pour faire avancer les objectifs de la Convention et renforcer sa mise en œuvre.

Compte tenu des limites de temps, je limiterai mes observations sur les armes classiques à deux aspects seulement : le traité sur le commerce des armes et le Programme des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre.

Comme nous le savons tous, la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes tenue en juillet n'est pas parvenue à un accord sur les termes du traité. L'Afrique du Sud croit cependant que d'importants progrès ont été réalisés sur la voie d'un accord et qu'il existe un ensemble de travaux sous la forme du dernier projet de texte présenté par le Président de la Conférence. Nous sommes d'avis que ce texte devrait constituer la base des négociations au cas où nous parviendrions à un accord sur la reprise de nos délibérations sur la conclusion d'un traité solide qui réglementerait le commerce mondial des armes classiques. Nous croyons que, pour que la reprise des négociations aboutisse à un traité robuste et solide, les États doivent s'engager dans ces négociations avec un esprit ouvert mais avec des ambitions réalistes. Nous devons mettre l'accent sur le commerce des armes classiques et ne pas nous laisser détourner par des questions subsidiaires telles que la détention et la production.

Bien que cette Conférence ait été décevante, nous n'en avons pas moins été encouragés par le fait que nous avons été en mesure de parvenir à un accord sur un document final à l'issue de la deuxième Conférence d'examen sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre. Il s'agit là d'une percée particulièrement significative, étant donné que la première Conférence d'examen, en 2006, n'avait pas donné lieu à un accord sur un projet de document final.

L'Afrique du Sud attache toujours une grande valeur à l'expression « sous tous ses aspects » dans le libellé du Programme d'action, laquelle laisse entendre que, dans le cadre de la lutte contre le commerce illicite, les États devraient veiller notamment à ce que, par le biais des structures et instruments, ainsi que des systèmes et arrangements, de sécurité physique, juridiques et administratifs, les armes légères et de petit calibre détenues et transférées légalement ne se retrouvent pas sur le marché illicite.

Par manque de temps, hélas, je ne peux pas couvrir toutes les autres grandes questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements au cours de cette déclaration du débat général. En conséquence, ma délégation présentera des vues plus détaillées pendant les débats portant sur des questions thématiques spécifiques qui se tiendront au cours de la session de la Première Commission.

M. Ruiz (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'aimerais, Monsieur le Président, vous exprimer, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection. Je suis convaincu que sous votre direction et grâce à votre expérience, nous réaliserons des progrès substantiels dans le processus de revitalisation de ce que l'on appelle le mécanisme de désarmement.

La délégation colombienne souscrit à la déclaration faite par le représentant du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Mon pays réitère l'importance du multilatéralisme dans les débats et les négociations sur le désarmement et la sécurité internationale, et il accorde une place prioritaire au fonctionnement efficace du mécanisme de désarmement des Nations Unies, qui comprend la Commission du désarmement, la Première Commission, où nous nous réunissons aujourd'hui, et la Conférence

du désarmement, seul forum de négociations sur ces grandes questions.

Si les armes de destruction massive font peser une menace grave sur l'humanité, nous croyons que la menace la plus grande posée à la sécurité et à la vie de nos citoyens est le trafic d'armes légères et de petit calibre. Ce fléau coûte non seulement la vie à des milliers de personnes chaque année, mais il contribue également à d'autres actes criminels tels que le trafic de stupéfiants, les enlèvements et le terrorisme notamment, devenant ainsi un instrument de la violence armée.

C'est pourquoi nous devons lutter à tous les niveaux – sous-régional, régional et mondial – pour lutter contre cette problématique, d'où l'importance du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, seul instrument mondial dans ce domaine. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la deuxième Conférence d'examen et, en particulier, de l'adoption par consensus du document final. Si ce dernier n'inclut pas toutes les préoccupations exprimées par les États – dans le cas de la Colombie, aucune mention n'est faite des munitions, des explosifs, du transfert d'armes à des acteurs non étatiques – nous considérons néanmoins que c'est un pas en avant dans le renforcement de l'application du Programme d'action.

Nous appelons tous les États à continuer à œuvrer à la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, et nous les encourageons à continuer à lutter contre le trafic de ces armes. Comme d'autres actes criminels, ce trafic est un phénomène en mutation qui pose de nouveaux défis et d'autres obstacles aux États. Je saisis la présente occasion pour féliciter la Représentante permanente du Nigéria, l'Ambassadrice Joy Ogwu, qui a présidé la deuxième Conférence d'examen du Programme d'action de manière effective, transparente et inclusive. Dans le cadre de la Première Commission, l'Afrique du Sud présentera, de concert avec le Japon et la Colombie, un projet de résolution sur ce trafic; et nous comptons sur l'appui de tous les États et espérons qu'il sera adopté par consensus, comme par les années précédentes.

Face à ce problème, nous croyons que le commerce international des armes doit se faire de manière entièrement responsable afin d'éviter le détournement d'armes vers les marchés illicites. C'est pourquoi nous soulignons la nécessité d'adopter un traité solide, non discriminatoire, assorti des normes les plus strictes possibles, qui inclut l'interdiction de tout transfert à des

acteurs armés non étatiques d'armes légères et de petit calibre, de munitions et d'explosifs et qui porte également sur toutes les activités connexes telles que l'achat, la vente, le courtage, le financement et le transport. Ce n'est qu'ainsi que l'on garantira que le commerce d'armes se fera de manière ouverte, transparente et contrôlée. Ma délégation attache une grande importance à la tenue au plus tôt d'une nouvelle conférence en vue de finaliser les négociations sur le traité sur le commerce des armes, sur la base de la proposition présentée par le Président de la conférence diplomatique tenue en juillet de cette année.

Nous sommes attachés à l'interdiction de toutes les armes ayant des conséquences humanitaires telles que les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. C'est pourquoi la Colombie est partie à la Convention sur certaines armes classiques et à ses quatre premiers protocoles, ainsi qu'à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel. En outre, la Colombie est un État signataire de la Convention sur les armes à sous-munitions.

En ce qui concerne la Convention d'Ottawa, la Colombie appelle l'attention sur le problème encore brûlant des mines antipersonnel, dont témoignent les centaines de victimes qu'elles font chaque année dans le monde entier et les vastes étendues de terres arables polluées par ces engins. En conséquence, la Colombie préconise une condamnation plus ferme de l'utilisation persistante par des acteurs armés illégaux de ces armes, déjà frappées d'un interdit par la communauté internationale.

Une action globale de lutte contre les mines appelle une conjonction des efforts des États touchés par ce problème et de la coopération et l'assistance internationales, qui contribuent à renforcer les capacités des États face à ce problème humanitaire.

Nous tenons aussi à souligner que la Colombie, avant même que n'entre en vigueur la Convention sur les armes à sous-munitions, a détruit la totalité des armes de ce type au sein de ses arsenaux. Notre engagement nous a amenés, en dépit de notre statut de simple État signataire, à participer en qualité d'observateur aux trois réunions des États parties à cet instrument juridique, qui se sont tenues au Laos, au Liban et à Oslo, respectivement en 2010, en 2011, et en 2012.

En ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires, ma délégation estime qu'il est indispensable de revitaliser le mécanisme multilatéral

des Nations Unies pour le désarmement et promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre effective des instruments juridiques dans ce domaine, ce qui nous permettra d'ouvrir la voie à un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous estimons qu'il est impératif de relancer les travaux de la Conférence du désarmement pour qu'elle entame ses travaux de fond en vue de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, d'une convention sur les assurances négatives de sécurité et d'un accord interdisant la course aux armements dans l'espace, entre autres instruments.

En tant qu'État Membre, nous avons exprimé notre volonté de déployer des efforts constructifs pour que la Conférence puisse reprendre ses travaux, qui sont de la plus haute importance. Nous appelons une fois de plus les membres de la Conférence du désarmement à conjuguer créativité et volonté politique pour prendre les mesures qui s'imposent afin de mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve cette instance. De même, nous les encourageons à adopter et à mettre en œuvre un programme de travail qui réponde aux aspirations et aux besoins de la communauté internationale en matière de sécurité.

La Colombie estime qu'il est essentiel de parvenir à une adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et de veiller à la mise en œuvre de chacun de ses trois piliers : désarmement, non-prolifération, et promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Par conséquent, nous appelons tous les États parties à continuer de mettre en œuvre ses dispositions et les engagements découlant des Conférences d'examen de 2000 et de 2010, en particulier en ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Mon pays est convaincu que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution précieuse à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi nous invitons les États à se préparer à la Conférence d'examen de 2015 pour qu'elle puisse aboutir à des résultats solides et constructifs. Ces efforts ont déjà commencé au sein du Comité préparatoire à Vienne, et doivent se poursuivre.

Nous ne pouvons toutefois pas parler du TNP sans mentionner et souligner le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que garant de

l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, à travers l'application des accords de garanties.

Les armes nucléaires n'ont été utilisées qu'à deux reprises dans l'histoire. Néanmoins, plus d'un millier d'essais nucléaires ont été effectués, ce qui a contribué à la prolifération verticale d'armes nucléaires. Ainsi, même si nous reconnaissons l'utilité de moratoires déclarés et appliqués par les États dotés d'armes nucléaires, nous estimons que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est le seul moyen d'éviter cette prolifération. Par conséquent, nous avons noté avec satisfaction les récentes ratifications du Traité et nous invitons les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui sont énumérés à l'annexe 2, à adhérer à ce Traité.

Nous avons récemment célébré le quinzième anniversaire de l'adoption de la Convention sur les armes chimiques, un instrument juridique international unique en son genre et exemplaire dans ce domaine. Nous saluons également le travail accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en tant que garant de cette convention. À cet égard, nous nous félicitons de la Réunion de haut niveau qui s'est tenue le 1^{er} octobre pour célébrer cet anniversaire et réfléchir à l'avenir de la Convention. La menace d'une guerre chimique ne disparaîtra que lorsque tous les États auront adhéré à cette convention et respecteront ses dispositions.

Enfin, en vue de renforcer la sécurité internationale, il convient de faire des progrès dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui complète le régime de désarmement et de non-prolifération, en faisant face au risque que poseraient les armes de destruction massive, leurs composantes et leurs vecteurs si elles tombaient dans les mains d'acteurs non étatiques armés et des terroristes.

La Colombie, fidèle à sa vocation pacifiste et à son respect du droit international, privilégie le multilatéralisme, cadre dans lequel ont été conclus les principaux instruments juridiques qui forment le régime de désarmement, et elle continuera de prendre une part active à la recherche de compromis permettant de sauvegarder les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole à la présente séance, sous votre direction. La République-Unie de

Tanzanie se joint aux autres délégations pour vous féliciter, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection, et vous assurer de notre appui.

Notre délégation s'associe également aux déclarations faites par les représentants du Nigéria et de l'Indonésie, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous réunissons à un moment où le monde est confronté à des défis de taille, suite à la résurgence des conflits dans certaines parties du monde et à la méfiance croissante entre les États Membres de l'ONU, facteurs qui entravent nos efforts visant à parvenir à un désarmement général et complet. Nous devons absolument essayer de surmonter cette méfiance persistante et croissante et nous engager en faveur du multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale.

La Tanzanie trouve préoccupant qu'il n'y ait eu guère de progrès en matière de désarmement et de maîtrise des armements depuis la dernière session de la Première Commission. La Conférence du désarmement n'a pas encore adopté un programme de travail global et équilibré; les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas encore réduit leurs arsenaux nucléaires de façon significative, et nous avons raté une occasion sans pareille d'adopter un traité multilatéral solide pour réglementer le commerce des armes classiques, qui sont source de déstabilisation et d'immenses souffrances pour nos peuples en Afrique et ailleurs.

Notre estimons que nous devons en faire davantage au cours de la présente session et au-delà, en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et dans d'autres régions qui n'ont pas encore ce statut. Nous devons également promouvoir la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier les plans d'action adoptés par la Conférence d'examen de 2010 relatifs au désarmement nucléaire, à la non-prolifération nucléaire, à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et à la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Nous devons faire fond sur l'impulsion donnée par le succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nos négociations devraient

s'inspirer des résultats de la Conférence d'examen et aboutir à l'adoption d'un traité sur le commerce des armes le plus tôt possible. Le désarmement général et complet est la seule garantie que les générations futures seront à l'abri du spectre d'un conflit armé. Tout en affirmant le droit souverain des États d'acquérir, de fabriquer, d'exporter, d'importer et de détenir des armes classiques et leurs composants pour leur légitime défense et leur sécurité, nous devons également nous pencher sur la disparité croissante qui existe en matière de production, de possession et de commerce des armes entre pays développés et pays en développement.

Il est essentiel que nous déployions tous les outils dont nous disposons pour empêcher que des armes et des munitions ne soient fournies aux groupes armés et aux profiteurs de guerre, où qu'ils agissent. La prolifération accrue d'armes illicites chez les acteurs non étatiques, avec les conséquences qui en découlent, comme on peut le voir dans la région du Sahel et dans d'autres régions du monde, est en fin de compte le résultat de l'incapacité des États de contrôler les stocks et les transferts de ces armes. Nous devons faire davantage pour remédier à cette situation regrettable, notamment en adoptant un traité robuste sur le commerce des armes.

Je voudrais terminer en soulignant l'importance de rétablir la confiance entre tous les Membres de l'ONU, afin que nous puissions véritablement avancer dans la réalisation des objectifs de désarmement et de maîtrise des armements. Nous devons aux générations actuelles et futures de nous débarrasser des armes de destruction massive, ainsi que des armes légères et de petit calibre, qui sont une source de souffrances indicibles et d'instabilité en Afrique.

Je souhaite à toutes les délégations des délibérations constructives et fructueuses à cet égard.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à dire que je me réjouis de vous voir présider la Première Commission. Je suis convaincu que le Bureau et vous-même guiderez avec succès les travaux de la Commission.

Saint-Marin, le pays que j'ai l'honneur de représenter, a réussi à préserver son indépendance depuis des siècles, non pas par la force armée, mais par des moyens pacifiques. Nous pensons que dans le monde actuel, la seule façon de maintenir la paix et la sécurité est de recourir à la diplomatie multilatérale.

Nous demandons instamment à tous les États Membres d'accélérer le processus de désarmement

nucléaire. Selon nous, pour accomplir cette tâche difficile, mais pas impossible, nous devons renforcer le système multilatéral international de maîtrise des armements. En outre, nous sommes résolument partisans de la non-prolifération des armes nucléaires. À ce titre, nous souscrivons pleinement au projet de résolution intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires », présenté par le Japon, et espérons que le plus grand nombre possible d'États Membres s'en porteront coauteurs.

Nous regrettons que la Conférence du désarmement n'ait pas satisfait les objectifs et les espoirs de la communauté internationale ces dernières années. Nous sommes fort reconnaissants à l'Agence internationale de l'énergie atomique des efforts constants qu'elle déploie pour surveiller les questions nucléaires. Renforcer le contrôle de la non-prolifération est d'une importance capitale pour nous tous. Ainsi, il sera plus facile d'améliorer les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Mais, le temps presse. Statistiquement, la probabilité que se produise une catastrophe nucléaire – qu'elle soit due à une manœuvre militaire, une erreur humaine ou un acte terroriste – ne fait qu'augmenter. La mesure la plus efficace pour éliminer une éventualité aussi tragique consiste à redoubler d'efforts pour renforcer la coopération entre les États Membres.

Nous devons par ailleurs tourner notre attention vers les armes classiques. Nous avons été déçus par l'issue de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes au mois de juillet. En effet, la Conférence n'a pas été capable d'adopter un instrument juridiquement contraignant. Nous espérons qu'on poursuivra les efforts jusqu'à ce qu'un résultat positif soit obtenu. À cet égard, nous jugeons encourageante l'adoption du document final de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Pour finir, nous devons tous encourager les pays ne possédant pas d'armes nucléaires à ne pas emprunter la voie du nucléaire militaire. Parallèlement, nous devons demander aux pays qui possèdent des arsenaux nucléaires qu'ils prennent sur eux d'éliminer progressivement ces avoirs dévastateurs.

Nous devons, en tant que membres de la communauté internationale, accélérer et intensifier nos efforts et faire preuve d'une volonté et d'une détermination sans faille pour supprimer tous les arsenaux nucléaires existants,

et pour réduire et éliminer toutes les autres armes de destruction massive. Tout cela est dans notre intérêt collectif et plus tôt nous agirons, mieux ce sera.

M. Och (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Commission, ainsi que les autres membres du Bureau de leur élection. Je suis convaincu que, sous votre direction, la Commission aura des discussions productives. Je vous assure de plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

La Mongolie se félicite des progrès qui ont été accomplis dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération nucléaire et de la maîtrise des armements. Une nouvelle dynamique a vu le jour grâce au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015 et grâce à l'entrée en vigueur en 2011 du nouvel accord START, signé par la Russie et les États-Unis. Cependant, ces avancées doivent encore être mises en œuvre de manière efficace et produire des résultats tangibles, pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Ma délégation appuie les initiatives de non-prolifération et de désarmement en faveur d'une mise en œuvre vigoureuse du Plan d'action 2010, qui a consolidé le régime international de non-prolifération. Nous espérons que les trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015, dont la première s'est tenue à Vienne en mai, nous guideront jusqu'au nouveau cycle d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La Mongolie étant attachée à un monde exempt d'armes nucléaires, je tiens à réaffirmer le ferme soutien de mon gouvernement à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et à saluer l'importante contribution qu'elles apportent à la promotion de la paix et de la sécurité régionales et internationales. La décision d'organiser une conférence internationale en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient a été l'une des réalisations les plus importantes de la Conférence d'examen de 2010. Nous espérons que les efforts de la communauté internationale produiront des résultats sur cette question.

La Mongolie espère qu'une issue positive sera trouvée à l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement et elle appuie les efforts

internationaux visant à revitaliser les travaux de la Conférence. Le Ministre mongol des affaires étrangères a assisté à la session de 2012 de la Conférence du désarmement en mars dernier et a appelé la Conférence à reprendre ses travaux de fond. Nous sommes d'avis que la Conférence du désarmement demeure la meilleure instance pour mener des négociations multilatérales sur le désarmement. Nous pensons également que, compte tenu de la situation actuelle, des options novatrices doivent être envisagées pour permettre la reprise de négociations véritables sur le désarmement.

La prompte entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est d'une importance cruciale pour le désarmement nucléaire et la non-prolifération. La Mongolie se félicite de la récente ratification du Traité par le Guatemala et l'Indonésie, et s'associe aux autres pays pour exhorter les États visés à l'annexe 2 à le ratifier dès que possible.

Le risque que des armes de destruction massive se retrouvent entre les mains d'acteurs non étatiques continue de représenter une menace immédiate pour la paix et la sécurité internationales. Ma délégation remercie le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative d'organiser une réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire le 28 septembre. Nous pensons que cette réunion était une étape importante dans la promotion de la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme, comme le préconisent la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. La Mongolie réaffirme également son attachement à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Je tiens à souligner le rôle essentiel joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans la promotion de la ratification et de la pleine mise en œuvre des instruments juridiques internationaux traitant des questions du terrorisme nucléaire et de la sécurité nucléaire. L'AIEA joue également un rôle central dans le renforcement du dispositif international de sécurité nucléaire. Elle aide en outre les États à assumer leurs responsabilités en matière de sécurité nucléaire, y compris par la fourniture d'une assistance concrète. La Mongolie salue l'initiative du Directeur général de l'AIEA de convoquer une conférence sur la sécurité nucléaire, qui devrait se tenir à Vienne en juillet 2013.

Le Gouvernement mongol travaille en coopération étroite avec l'AIEA. Ma délégation saisit cette occasion pour remercier l'AIEA pour le travail qu'elle réalise

dans le domaine de la coopération technique. Nous apprécions les efforts déployés par l'Agence pour faciliter l'introduction de l'application de la technologie nucléaire dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de la santé, des ressources en eau et de l'environnement, entre autres. La décision de l'AIEA de choisir la Mongolie pour être le huitième pays pilote du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie est le résultat concret de nos efforts de renforcement de la coopération dans le secteur de la santé par la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre le cancer, par le renforcement de nos capacités à maîtriser la maladie, dans des domaines tels que la surveillance, la prévention, le dépistage et le diagnostic précoces, le traitement et les soins palliatifs, et par l'introduction de technologies et d'équipements modernes pour la médecine des rayonnements.

Le problème lié à la prolifération des armes légères et des matériels connexes demeure à l'ordre du jour cette année. Ma délégation salue la volonté renouvelée de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects exprimée en 2012 à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Alors que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes n'a pas pu adopter un instrument juridiquement contraignant qui établisse les critères internationaux communs les plus stricts possibles pour le transfert des armes classiques, la Mongolie espère que nous nous mettrons d'accord l'année prochaine sur un traité ferme, solide, efficace et juridiquement contraignant.

Mon gouvernement attend avec intérêt la troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, qui se tiendra en avril 2013. L'adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques est un élément essentiel à l'élimination des armes de destruction massive. Dans ce contexte, nous pensons que la réunion de haut niveau organisée le 1^{er} octobre à New York pour marquer le quinzième anniversaire de la Convention a donné un nouvel élan à la promotion de l'objectif de l'élimination totale des armes chimiques. La Mongolie s'associe aux précédents orateurs qui ont appelé à l'adhésion universelle à la Convention et demande aux États qui ne sont pas encore

parties à la Convention d'y adhérer dans les meilleurs délais.

La Mongolie a toujours fermement plaidé en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et s'efforce de contribuer à la paix et à la sécurité internationales en faisant connaître son statut d'État exempt d'armes nucléaires, dont cette année marque le vingtième anniversaire. Notre statut est largement reconnu au niveau international, comme en témoignent de nombreux instruments internationaux, notamment le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, les documents issus des conférences des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, les résolutions biennales de l'Assemblée générale sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, ainsi que les documents issus des sommets et des réunions ministérielles du Mouvement des pays non alignés.

À cet égard, le 17 septembre, la Mongolie a signé une déclaration parallèle à la déclaration conjointe des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Dans cette déclaration conjointe, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité reconnaissent le statut unique de la Mongolie, indiquant qu'ils respecteraient ce statut et ne prendraient part à aucun acte qui lui porterait atteinte. Ces documents sont le résultat de consultations poussées qui rendent dûment compte de la volonté des six parties de promouvoir la non-prolifération nucléaire et de jeter les bases d'un régime convenu concernant le statut de la Mongolie.

Comme les années précédentes, ma délégation présentera, à la présente session de la Première Commission, un projet de résolution intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie ». J'espère que, comme les années précédentes, les membres de la Commission appuieront le projet de résolution et l'adopteront sans le mettre aux voix.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre élection et, bien entendu, vous assurer de l'attachement et de l'appui du Portugal aux travaux de la Première Commission.

Durant l'année écoulée, des efforts considérables ont été consacrés à l'examen et à l'actualisation de

plusieurs instruments importants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous espérons que ces processus connaîtront le succès qu'ils méritent. Dans ce contexte, nous devons tous admettre que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, tenue en juillet, a été pour le moins décevante. Nous espérons néanmoins qu'en faisant fond sur le projet de texte déposé le 26 juillet par le Président de la Conférence, une dernière conférence, qui aurait lieu l'année prochaine, permettra de conclure un traité vigoureux et crédible, comme l'a demandé l'Assemblée générale.

Nous sommes également préoccupés par la menace constante posée par les armes à sous-munitions, qui continuent de tuer et mutiler de nombreux innocents. Nous demandons à tous les États de ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions ou d'y adhérer. Cette convention est toujours le seul instrument international juridiquement contraignant encadrant la production et l'emploi de ces armes abominables. Conjointement avec le Ghana, le Portugal a été chargé par les États parties à la Convention de coordonner les efforts visant l'adhésion universelle à la Convention. Nous mettrons tout en œuvre pour atteindre cet objectif. Nous sommes en effet attachés au désarmement, au droit humanitaire et au droit des droits de l'homme ainsi qu'à la protection des civils.

Cette année marque le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Toutes les personnes présentes ici connaissent la portée de cet instrument historique ambitieux. Le Portugal est satisfait de constater que trois quarts des stocks d'armes chimiques déclarés ont été détruits et que le dernier quart devrait l'être à brève échéance. C'est le résultat de notre volonté commune d'atteindre les objectifs définis dans la Convention ainsi que du formidable travail réalisé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Gardant cela à l'esprit, nous attendons avec intérêt la tenue de la troisième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur les armes chimiques, et espérons bien qu'on y envisagera un rôle renouvelé pour cette organisation, dans un monde exempt d'armes chimiques.

En effet, les problèmes communs appellent des mesures et des réponses collectives. Comme le montre l'exemple de la Convention sur les armes chimiques, un multilatéralisme dynamique et sans exclusive peut

apporter ces réponses – un multilatéralisme actif dans le cadre duquel chaque État assume ses responsabilités en tant que membre de la communauté internationale, participe de manière constructive à la prise de décisions et s'emploie à rendre le monde plus sûr et plus pacifique. Cela est particulièrement pertinent pour la Conférence du désarmement et l'impasse inquiétante dans laquelle se trouvent ses travaux. Il faut non seulement que de véritables négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles commencent, mais également qu'un moratoire sur la production de matières en vue de la fabrication d'armes nucléaires soit pleinement respecté par toutes les parties concernées.

Ces questions nécessitent des démarches ouvertes à tous. La Conférence doit être plus ouverte et il faut revoir sa composition afin que de nouveaux pays puissent y être représentés et participer à ses travaux en vue de régler, ensemble, des questions décisives qui nous concernent tous. Conjointement avec les autres États observateurs auprès de la Conférence du désarmement, le Portugal a appelé à la nomination d'un rapporteur spécial qui pourrait examiner les modalités de l'élargissement de la composition de la Conférence sans préjuger de l'issue de ce processus. Une telle nomination est urgente. Le fait que plusieurs pays souhaitent devenir parties à la Conférence illustre sa pertinence, la confiance placée en elle et la volonté politique des États à atteindre des objectifs communs. Il s'agit en effet d'une occasion exceptionnelle de faire avancer notre programme commun que l'on ne peut pas et ne devrait pas laisser passer.

Mon pays est également préoccupé par la question de la responsabilité des États en ce qui concerne le respect de leurs obligations et engagements internationaux au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, nous considérons particulièrement inquiétant le refus de la République populaire démocratique de Corée de respecter pleinement ces obligations ainsi que son mépris constant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, une attitude qui accentue l'instabilité en Asie de l'Est.

De même, nous estimons qu'il est inacceptable qu'aucun progrès n'ait été réalisé en vue de régler les questions en suspens entre l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique, malgré les efforts diplomatiques considérables qui ont été déployés et les pressions internationales exercées sur Téhéran.

Nous exhortons une nouvelle fois l'Iran à participer sérieusement, sans conditions préalables, à ces efforts

diplomatiques et à fournir des garanties vérifiables quant au caractère pacifique de son programme nucléaire afin d'honorer ainsi ses obligations internationales. Les cas de prolifération régionale ont également été condamnés fermement par la communauté internationale. Ils constituent de graves sources d'instabilité et menacent la paix.

Le Portugal appuie pleinement l'initiative visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et attend avec intérêt l'issue de la conférence des Nations Unies qui doit se tenir plus tard cette année en Finlande.

Pour terminer, je voudrais parler des essais nucléaires, que la communauté internationale a décidé d'interdire il y a plus de 15 ans. Malheureusement, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en dépit du fait qu'il est pratiquement universel, n'est pas encore entré en vigueur. Nous prions tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Traité, et de reconnaître ainsi qu'il occupe une place centrale dans notre mécanisme et nos objectifs de désarmement et de non-prolifération.

J'ai évoqué quelques-unes des questions que le Portugal considère d'une importance particulière pour nos travaux. Nous demeurons attachés aux objectifs du désarmement et de la non-prolifération, et nous espérons que la présente session de la Première Commission contribuera à leur réalisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent s'exprimer au titre de l'exercice du droit de réponse.

M. Ibrahim (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à rappeler au représentant de la France qu'en 1960, son pays a pour la première fois fait exploser une bombe nucléaire sur le site de Reggane, dans le désert algérien – acte qui a provoqué une catastrophe humanitaire et environnementale et dont les effets radioactifs persistent à ce jour. Je le renvoie également à différents rapports français selon lesquels des expériences ont été effectuées sur des sujets humains vivants attachés à des poteaux à différentes distances du point de détonation. Cette bombe était d'une puissance quatre fois supérieure à celle lâchée sur Hiroshima. Je voudrais aussi lui rappeler les essais nucléaires illégaux effectués par son pays dans l'océan Pacifique ou encore que c'est son pays et lui seul qui le premier a introduit des armes nucléaires au Moyen-Orient en fournissant à

Israël, dès 1955, le réacteur nucléaire de Dimona, lequel a la capacité de produire des armes nucléaires.

Nous apprécierions que la France et d'autres pays admettent leur responsabilité dans la création de la seule puissance nucléaire au Moyen-Orient, à savoir Israël, et qu'ils présentent des excuses. Ils pourront ensuite prêcher pour la fourniture d'une assistance à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. La France est un État doté d'armes nucléaires. Elle a donc une responsabilité particulière d'appuyer la non-prolifération à l'échelle mondiale et n'est nullement tenue, en revanche, d'aider Israël à acquérir des armes nucléaires.

Mon pays réaffirme que les allégations concernant la présence d'armes chimiques en Syrie sont totalement infondées. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une politique de propagande visant à encourager une campagne militaire contre mon pays – une campagne qui serait conduite par les pays qui diffusent ces allégations, notamment la France et le Royaume-Uni, et qui sont étroitement liés aux tensions et à l'instabilité dans de nombreuses régions du monde. Mon pays, la Syrie, est partie au Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, et il y est pleinement attaché. En ce qui concerne plus précisément le Moyen-Orient, nous sommes prêts à adhérer à la Convention sur les armes chimiques, et ce, dès qu'Israël y adhèrera ainsi qu'au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M. Simon-Michel (France) : Je souhaite reprendre la parole après les propos que je viens d'entendre. À la vérité, c'est la deuxième année que notre collègue syrien formule exactement les mêmes allégations fantaisistes et mensongères contre mon pays. Afin de ne pas donner plus de relief qu'ils ne le méritent à ces propos, mensongers et diffamatoires, je renvoie les membres au droit de réponse que la France a exercé l'année dernière après la même déclaration de la même délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*) : J'aurais probablement dû soulever cette question sous la rubrique « Questions diverses ». C'est une question pratique, pour ainsi dire, qui concerne l'utilisation de QuickFirst. Mais avant de poursuivre, étant donné que je prends la parole pour la première fois, je tiens

à souligner que c'est un plaisir de voir un bon ami de Genève occuper la présidence.

Je passe maintenant à QuickFirst. Nous apprécions tous beaucoup les avantages que présente QuickFirst, mais j'ai aujourd'hui détecté une pratique dont je crains qu'elle soit source de confusion. Je souhaitais vérifier où nous en sommes concernant le projet de résolution sur la Conférence du désarmement, car je suis chargé de gérer le processus de négociation de ce projet de résolution en ma qualité de Président de la Conférence. Or j'ai remarqué que c'est la résolution de l'année dernière qui est publiée sur QuickFirst, avec la date du 18 octobre de cette année et l'Allemagne comme auteur principal, probablement parce que je suis le représentant de l'Allemagne et le Président de la Conférence du désarmement. Je crains que cela ne porte les délégations à croire que le texte qu'elles trouveront sur le site est celui du projet de résolution de cette année, ce qui n'est pas le cas. De fait, nous avons distribué le projet de résolution de cette année hier, et il est daté du 12 octobre, soit demain, date des consultations.

Je crois comprendre que QuickFirst fonctionne ainsi pour montrer aux délégations le format à suivre pour l'élaboration des projets de résolution d'un point de vue technique. Je voudrais vivement vous conseiller, Monsieur le Président, de stipuler très clairement sur l'exemple de projet de résolution et sur le projet que j'ai mentionné lui-même qu'il n'est procédé ainsi que pour des raisons techniques, afin d'éviter de donner

l'impression que ce document est le projet de cette année. Mes remarques sont une simple suggestion pratique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prie le Secrétaire de la Commission de clarifier ce point.

M. Cherniavsky (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : Nous présentons nos excuses si nous avons créé une confusion. La pratique du Secrétariat consiste à publier des exemples de projets de résolution. Par souci de commodité, nous avons utilisé le texte de l'année dernière. Le texte publié sur cette page particulière l'a été uniquement à des fins de formatage, et les membres peuvent tout à fait remplacer ce texte par le nouveau.

Comme le savent les membres de la Commission, lorsque les projets de résolution sont présentés, leur cote contient la lettre « L » suivie d'un nombre, et les projets de résolution dont la cote contient la lettre « L » suivie d'un nombre seront bien des projets de résolution présentés par des délégations.

Cependant, compte tenu de la préoccupation exprimée, nous ne manquerons pas de fournir une explication supplémentaire sur la page Web concernée, en précisant que ces projets ne sont publiés que dans le but de montrer aux délégations sous quel format elles doivent présenter les projets de résolution, ce qui n'empêche en rien les délégations de publier leur propre texte en respectant le format demandé.

La séance est levée à 13 h 10.